



## **PROCÈS-VERBAL**

### **SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LUNDI 15 et MARDI 16 JUIN 2020**

#### **ORDRE DU JOUR / LUNDI 15 JUIN 2020**

1. Appel
2. Approbation des procès-verbaux des 9/10 décembre 2019
3. Proposition d'effectuer un vote à main levée pour l'élection d'un(e) scrutateur(trice)
4. Rapport de la Présidente du Conseil général
5. Remerciements pour le mandat de Mme Béatrice Perroud
6. Election d'un(e) scrutateur(trice)
7. Financement de locaux dans la PPE Résidence la Source à Tatroz
  - 7.1. Présentation et discussion
  - 7.2. Rapport de la commission financière
  - 7.3. Approbation
8. Financement de la démolition de la maison sis au Ch. du Collège 1 et création d'une place provisoire
  - 8.1. Présentation et discussion
  - 8.2. Rapport de la commission financière
  - 8.3. Approbation
9. Modification du budget d'investissement 2020
  - 9.1. Rapport de la commission financière
  - 9.2. Approbation de la modification du budget d'investissement 2020
10. Règlement du personnel communal
  - 10.1. Présentation et discussion
  - 10.2. Votation
11. Actualisation du Règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement
  - 11.1. Présentation et discussion
  - 11.2. Votation



# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## Administration communale

### ORDRE DU JOUR / MARDI 16 JUIN 2020

12. Etat des lieux sur l'environnement jeunesse et la sécurité
13. Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse
  - 13.1. Présentation et discussion
  - 13.2. Approbation
14. Comptes 2019
  - 14.1. Présentation du compte de fonctionnement 2019 et rapport de gestion
  - 14.2. Présentation du compte d'investissement 2019 et proposition de bouclage
  - 14.3. Rapport de la commission financière
  - 14.4. Approbation du compte de fonctionnement 2019 et du rapport de gestion
  - 14.5. Approbation du compte d'investissement 2019
15. Rapport des commissions
16. Communications du Conseil communal
17. Divers

### SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Monsieur Renaud Gauderon, Président du Conseil général (ci-après CG), salue Madame la Vice-Présidente, ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur le Syndic, Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier, Monsieur le Chef du Service Technique, les représentants de la presse. Il leur souhaite la bienvenue en ce lieu un particulier. Il remercie spécialement le CC ainsi que les membres des différents services pour avoir permis la tenue de ce CG dans les meilleures conditions possibles au vu de la situation sanitaire actuelle.

Il souhaite également la bienvenue au public venu en nombre et rappelle qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance.

#### 1 Appel

Présents : 28

Excusés : MM Peter Hächler et Jean-François Tornare.

Six Conseillers communaux sont présents, seul Monsieur Laurent Menoud est excusé.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général par courrier postal le 20 mai 2020 ainsi que par mail en date du 22 mai 2020. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

#### 2 Approbation des procès-verbaux des 9/10 décembre 2019

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Monsieur Christian Nessensohn signale une correction à effectuer au point 8.17 Financement de la nouvelle place



## **CONSEIL GENERAL ATTALENS**

Administration communale

de containers à Tatroz. En effet l'investissement n'avait pas été accepté à l'unanimité, mais 2 personnes avaient voté contre. L'investissement avait donc été approuvé par 27 voix contre 2.

Par vote, le procès-verbal des 9/10 décembre 2019 est approuvé par 27 voix et 1 abstention.

### **3 Proposition d'effectuer un vote à main levée pour l'élection d'un(e) scrutateur(trice)**

Monsieur le Président soucieux de respecter les recommandations sanitaires de l'OFSP propose aux membres du CG de voter à main levée. Aucun avis contraire n'étant émis, la proposition est validée.

### **4 Rapport de la Présidente du Conseil général**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Béatrice Perroud pour son rapport annuel en tant qu'ancienne Président du CG.

Madame Perroud remercie tout le monde pour cette expérience et les beaux moments d'échanges vécus tout en souhaitant que cela perdurera.

Monsieur le Président remercie Madame Perroud pour son allocution.

### **5 Remerciements pour le mandat de Mme Béatrice Perroud**

Monsieur le Président Renaud Gauderon remercie Madame Béatrice Perroud pour son année de présidence au sein du CG, son travail, mais aussi d'avoir su transmettre une certaine sérénité auprès du CG.

Monsieur le Président lui remet un bouquet en guise de remerciements.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Syndic, Michel Savoy.

Monsieur le Syndic, Michel Savoy, remercie Madame Perroud au nom du CC pour son année de mandat, pas toujours simple, mais auquel elle a toujours su répondre par sa bonne humeur et sa sérénité.

Madame Perroud remercie Monsieur Savoy.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic, Michel Savoy.

### **6 Election d'un(e) scrutateur(trice)**

Monsieur Renaud Gauderon, Président, informe que le groupe OSE a proposé la candidature de Mme Maude Landry. Aucune autre candidature n'est proposée.

Le point 3 du procès-verbal n'ayant pas fait l'objet de remarques, il est procédé à la votation à main levée.

Madame Maude Landry est élue scrutatrice par 28 voix. Elle accepte son élection.

Monsieur le Président l'invite à changer de place pour rejoindre le Bureau.



## **CONSEIL GENERAL ATTALENS**

### Administration communale

## **7 Financement de locaux dans la PPE Résidence la Source de Tatroz**

### 7.1 Présentation et discussion

Monsieur Gauderon, Président, donne la parole à Monsieur Cyril Grandjean.

Ce dernier explique que conformément à l'article 43 du règlement du CG, le groupe OSE demande le renvoi de la proposition de financement de locaux dans la PPE Résidence la Source de Tatroz à une séance ultérieure. En effet, ce projet abondamment discuté par le CC avec la presse ces derniers jours n'a pas du tout été discuté dans les commissions ad oc (bâtiments et aménagements), avant l'envoi du message au CG. Il ne faisait pas partie non plus du programme de législation du CC.

Ces omissions n'ont pas permis, notamment, un débat serein sur la future allocation des locaux, la base de calcul pour le report d'indice, mais surtout sur la structure de DDP proposée. Cette dernière est très atypique et était même inconnue du CC, comme en témoigne le premier message reçu par tous les membres du CG le 22 mai dernier. Les clarifications obtenues, et à l'origine du message du 5 juin, correspondent à un virage à 180°: à la place d'une indemnité équitable reçue du promoteur à la fin de la période de DDP, la commune n'a désormais plus que le droit de partir ou de payer à nouveau. Ces précisions n'ont été reçues qu'avec l'insistance de la Commission financière.

Le groupe OSE est majoritairement favorable, sur le principe, à la réalisation d'un local à Tatroz. Il souhaiterait dès lors voter favorablement sur un projet abouti, plutôt que de refuser une ébauche.

Enfin, conformément à l'art. 47 alinéa 3 du Règlement du CG le groupe OSE demande un vote à bulletin secret sur l'entrée en matière afin de permettre aux esprits indépendants de tous les groupes d'exprimer sereinement leur opinion sans subir aucune pression.

Monsieur le Président remercie Monsieur Grandjean et annonce la récusation de MM Georges et Reynald Emonet.

Afin que le CG puisse se prononcer sur ce renvoi, Monsieur le Président demande que la présentation et la discussion soient maintenues. Le renvoi des points 7.2 et 7.3 seront dès lors soumis au vote du CG.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jolivet pour la présentation.

Madame Jolivet espère pouvoir défendre ce projet sans rancœurs ni préjugés. Elle présente rapidement les 2 sociétés de Tatroz qui sont la Jeunesse et Tatroz bouge en mentionnant quelques-unes de leurs nombreuses activités partagées avec les habitants du village. Elle précise que, depuis une dizaine d'années, ces 2 sociétés ont approché plusieurs fois la Commune dans le but d'avoir des locaux de rencontre et de stockage à leur disposition. Actuellement la Jeunesse dispose d'un local à Palézieux qu'elle devra quitter prochainement et Tatroz Bouge stocke son matériel chez ses membres.

Il y a quelques années, une demande a été faite à M. Thuillard pour voir si un projet en partenariat avec report d'indice était envisageable. Demande à laquelle il n'a jamais donné suite.

Quand la Commune a appris que Resa Holding envisageait de construire elle lui a proposé ce même partenariat. A Attalens toutes les sociétés ont un endroit pour mettre tout ou partie de leur matériel. Le CC souhaite donc répondre à la demande de ces deux sociétés et des habitants de Tatroz.

Ce projet permet à la Commune de mettre à profit sa ligne dictée depuis le début de sa législature qui veut favoriser le « Vivre ensemble ». Donner la possibilité aux habitants de se réunir, de pouvoir louer un local ou de pouvoir bénéficier d'un petit commerce accessible à pieds afin de favoriser l'écologie.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

Ceci permettra également aux habitants une ouverture sociale afin d'éviter que ce village ne devienne une cité dortoir. Un lieu où les nouveaux habitants peuvent s'intégrer à la vie du village et découvrir ces sociétés.

L'espace de stockage sera dédié aux deux sociétés mais le local pourra être loué. Une convention ou un bail devra être établi si ce projet devait être accepté ; et les commissions concernées seront intégrées à la discussion.

Elle rappelle qu'il est difficile de faire vivre des sociétés de nos jours ; que Tatroz a la chance d'avoir une Jeunesse ultra motivée et Tatroz bouge très active.

Ce projet devra être rediscuté dans 30 ans avec 3 possibilités envisageables. Dès lors c'est bien cette jeunesse, leurs amis, leurs connaissances qui seront les futurs Conseillers généraux et décideurs; ils seront plus à même de le faire en ayant eu ces locaux à disposition. Ce projet mérite que la Commune dépense ce montant alors que d'autres projets plus coûteux et avec la même utilité passent sans aucune discussion.

Bien que cette situation empêcherait toute construction sur la place de jeux pour les dix prochaines années, la Commune souhaite garder ce terrain et y verrait une utopie d'y construire un immeuble. Après dix ans, Monsieur le Préfet pourrait rendre de l'indice si la demande en est faite pour quelque chose ayant un lien avec de l'intérêt public.

A savoir également que tous les propriétaires qui n'ont pas d'abri PC dans leur habitation ont dû payer une taxe. Il y a donc actuellement CHF 300'000.-- à disposition pour 2 cellules de 50 m2 chacune, donc 100m2 d'abris PC communaux pour les habitants de Tatroz. A fin 2021 si ce fond n'est pas utilisé il devra être versé au canton et sera perdu.

Madame Jolivet termine son allocution en admettant qu'un reproche peut être fait à propos du rapport envoyé. Elle précise que face aux critiques des conclusions ont été tirées et que la prochaine fois il y aura une meilleure synthèse des éléments à transmettre pour une meilleure compréhension de tous les membres du CG.

Madame Jolivet remercie l'Assemblée pour son attention et affirme sa conviction en ce projet et l'opportunité d'apporter un soutien mérité aux deux sociétés et un plus pour la vie sociale des habitants de Tatroz. Elle passe la parole à Monsieur le Syndic, Michel Savoy, pour la partie financière.

Monsieur Savoy prend la parole pour répondre aux arguments quant à la demande de report et rappelle que, malgré tout, le message a été envoyé dans les délais, soit dix jours, et, pour les aspects financiers, vingt jours. Ces derniers ont été discutés auparavant avec M. Diaz et lui-même devant la Commission financière. Les éléments de réponses ont été transmis à la Commission financière de même qu'ils ont été reportés à la Commission d'aménagement à laquelle il a participé avec Madame Jolivet. Il s'est avéré qu'au final le souci prépondérant des commissions était le financement. Monsieur Savoy stipule avoir essayé par message synthétique de faire passer l'information mais le droit de superficie étant complexe, le message n'a peut-être pas été entendu, voire pas compris. Il y a eu également une incompréhension du notaire, certainement due à une question mal posée, quant à savoir si la Commune donne le droit de superficie ou si elle en est bénéficiaire. Monsieur Savoy donne une rapide définition du droit de superficie afin que ce soit plus simple à comprendre : c'est un droit d'être propriétaire sur une certaine durée. Le choix du CC s'est fixé sur une durée courte ; d'abord par rapport aux finances et ensuite parce que la restructuration territoriale qui se discute actuellement à Fribourg est inconnue. Ces trente ans garantissent aux habitants/sociétés de Tatroz et sociétés d'Attalens de pouvoir bénéficier de ces locaux. Une garantie de droit de propriété sera donnée à la Commune pendant cette période. Monsieur Savoy explique que partir sur une location n'aurait pas permis la stabilité en divers points notamment parce que ça pourrait ensuite changer de propriétaire, donc de modalités de contrat. Une location veut aussi dire inclure ce montant dans le budget location avec risques de fluctuations. Un droit de superficie permet la sécurité.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur Savoy a entendu des réflexions de certains membres se demandant pourquoi la Commune n'achète pas. La Commune n'achète pas car la Commune n'est pas propriétaire ; il explique avoir souhaité saisir l'opportunité de se greffer sur un projet existant, par un transfert d'indice, pour faire ces locaux. Par ce partenariat, la Commune est entrée dans un projet privé en procédant à un échange qu'elle a conditionné : cet indice contre des abris PC, des garages souterrains, des locaux commerciaux et des locaux pour les habitants de Tatroz. A noter que c'est un projet qui va de toute façon voir le jour avec 24 ou 26 appartements. Il est possible d'entrer dans ce projet sans pouvoir en être le maître puisque la Commune n'est pas propriétaire.

En réponse à divers messages reçus dernièrement, il précise que c'est bien la Commune qui est le demandeur et non le contraire, et ce dans le souhait d'améliorer la vie des gens de Tatroz puisque le plan d'aménagement local le permet. Un projet similaire avait déjà été présenté en 2015 mais n'avait pas abouti. C'est un partenariat qui amène un plus aux habitants de Tatroz et à la Commune d'Attalens. Un projet qui a reçu pas mal d'éloges de collègues des communes avoisinantes puisqu'avec un partenariat privé à un coût économiquement raisonnable on arrive à un coût mensuel d'un peu plus de CHF 1'000.— pour les 200m<sup>2</sup> et les locaux annexes. Monsieur Savoy prend en comparaison le coût actuel de locaux commerciaux qui est à CHF 200.— par mois le m<sup>2</sup>.

En conclusion, Monsieur Savoy dit amener un projet attractif et économiquement bas qui améliorera la vie de cette Commune.

Monsieur le Président remercie Madame la Conseillère communale et Monsieur le Syndic pour leurs interventions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dick Perroud. Ce dernier propose de voter pour le renvoi demandé par le groupe OSE concernant cet octroi de crédit.

Monsieur le Président remercie Monsieur Perroud et procède à la votation sur la demande initiale de Monsieur Grandjean qui est le renvoi du point 7.2 au vu de l'article 47 alinéa 3 « Le vote a lieu au bulletin secret si la demande qui en est faite est admise par 1/5 des membres présents. Le dépouillage ne peut commencer que lorsque tous les bulletins sont rentrés et réunis dans l'urne. ».

La question est libellée comme suit :

« Souhaitez-vous maintenir le point 7.2 rapport de la commission financière ? »

Bulletins délivrés	26
Bulletins rentrés	26
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	25
Majorité absolue	14

La votation est en faveur du maintien du point 7.2 par 18 voix contre 7.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

La question est libellée comme suit :

« Souhaitez-vous maintenir le point 7.3 approbation ? »

Bulletins délivrés	26
Bulletins rentrés	26
Bulletin blanc	1
Bulletin valables	25
Majorité absolue	14

La votation est en faveur du maintien du point 7.3 par 17 voix contre 8.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres échanges au sujet de la présentation du point 7.1. Il donne la parole à Monsieur Christian Nessensohn.

Monsieur Nessensohn explique qu'il a été contacté par divers moyens et à plusieurs reprises par des habitants de Tatroz et pétitionnaires pour un développement raisonnable à Tatroz. Il rappelle que la Commune avait posé des bacs à fleurs sur la route traversant Tatroz, bacs laissés à l'abandon depuis où seuls quelques herbes ou arbustes résistent. C'est à cette image que se réfèrent les Tatrojans quand ils entendent le projet qui est soumis. Même si les habitants soulignent la bonne idée du local qui sera mis à disposition pour des activités. La question est de savoir pourquoi le Conseil communal investit dans cette affaire.

Les informations à disposition démontrent que le promoteur local achète à un prix semblant très bas, émanant peut-être d'un expert, plus que 1000 m<sup>2</sup> de construction supplémentaire pour cet énorme projet dans le hameau de Tatroz. L'indice de construction de la place de jeu étant ainsi ramené à zéro alors que celui du terrain en cause est amené de 0.75 à 1.12. Monsieur Nessensohn demande si ceci est légal ? Si Tatroz se trouverait dans une zone préurbaine ? De plus le CC demande encore plus de cent mille francs pour financer ces locaux qui seront rendus à leur propriétaire dans trente ans.

Les gens de Tatroz se demandent quel est l'intérêt du CC d'aller à l'encontre des 220 signataires de la pétition, sans se soucier des citoyens qui souhaitent garder une qualité de vie sans pour autant vouloir bloquer le développement de leur hameau. Au lieu d'écouter les pétitionnaires et de calmer les esprits, l'Autorité communale n'arrange pas la situation en communiquant avec les médias. Il est donc à se demander si le CC préfère supporter les intérêts privés plutôt que de s'occuper des citoyens. Selon la presse des 5 juin pour le Messenger et du 12 juin pour La Liberté, le CC souhaite animer Tatroz. Selon les dires de la presse, il y aura un magasin dans ces nouveaux immeubles. Monsieur Nessensohn prend pour exemple la commune de Remaufens qui a son petit magasin qui change de locataire régulièrement faute de s'en sortir. De même, en Suisse allemande, un petit village a été pourvu d'un petit magasin dont le loyer doit finalement être payé par la Commune. Il demande si c'est aussi ce qui est prévu à Tatroz. Toujours en comparaison avec nos villages voisins, il mentionne le Denner à Bossonnens qui fonctionne tellement bien qu'aux heures de pointe il n'y a jamais de place de parking. Et si le magasin de Tatroz fonctionne où aller se garer ? Les gens ne changent pas leurs habitudes rapidement et vont continuer à se déplacer en voiture. Qu'en adviendra-t-il alors de la circulation et demande s'il y aura des places de parc à proximité.

Il demande pourquoi une deuxième variante n'a pas été proposée comme par exemple un local sur la place de jeux qui appartiendrait à la Commune sans devoir céder du patrimoine. Cela éviterait aussi de trouver des solutions dues aux contraintes d'un local loué dans un immeuble d'habitations.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Selon lui, ce projet n'est pas pensé jusqu'à la fin mais il est demandé de se prononcer en vitesse, sans connaissance ni transparence sur les enjeux. Il ne souhaite pas que l'idée du local soit abandonnée mais ne veut pas non plus devoir décider sur une proposition qui semble désavantageuse pour les citoyens et pour la Commune.

En conclusion, Monsieur Nessensohn recommande de rejeter le projet.

Monsieur Le Président remercie Monsieur Nessensohn pour son intervention et donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud.

Monsieur Perroud souhaite rectifier les dires de Monsieur Nessensohn concernant les bacs à fleurs et précise que dernièrement plusieurs jours ont été dédiés à l'entretien de ces bacs et que les herbes que l'on peut y voir ne sont pas de mauvaises herbes mais des pousses de fleurs qui viendront embellir le hameau.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Reiner Sutter.

En tant que membre de la Commission d'aménagement, il souhaite partager 2 observations :

Premièrement, lors de la séance de Commission, le 2 juin dernier, celle-ci a eu accès à des informations importantes pour tous les Conseillers et Conseillères généraux. Il s'agit par exemple de l'utilisation du surplus lié à l'IBUS. Dans ce cas il s'agit d'une valeur considérable dépendant de la manière de calculer de plusieurs centaines de milliers de francs, voire plus.

Deuxièmement, aucune variante n'a été proposée. Selon Monsieur Sutter cette affaire semble précipitée. Il la trouve également déséquilibrée et au détriment du patrimoine de la Commune. Trop de questions restent ouvertes actuellement. Dès lors, Monsieur Sutter propose de rejeter la proposition même si l'idée de base est bonne.

Monsieur le Président remercie Monsieur Sutter et donne la parole à Monsieur Olivier Grau.

Monsieur Grau fait référence à la pétition signée par plus de 200 personnes, soit 1/3 de la population de Tatroz, il s'interroge sur le bienfondé d'avoir un local pour une société. Il a l'impression que de nos jours on se réunit en fin de journée ou en week-end ce qui peut occasionner de forts désagréments pour les locataires de l'immeuble. Bien que l'opportunité soit présente, et que visiblement il y a urgence, il aurait souhaité avoir un temps de recul pour pouvoir étudier d'autres variantes que celle proposée.

Il souhaite donc poser sa question qui est de savoir si c'est l'opportunité à saisir absolument ou s'il n'est pas judicieux de se donner un temps de réflexion pour voir s'il existe d'autres possibilités, par exemple un local dans un établissement scolaire ou chez les pompiers, surtout autre que dans un bâtiment résidentiel.

Monsieur le Syndic, Michel Savoy répond à Monsieur Olivier Grau qu'il est difficile au CC de proposer des locaux aux habitants de Tatroz, ailleurs qu'à Tatroz. Quant aux arguments avancés liés aux éventuels problèmes dus à l'exploitation d'un commerce, il espère que les habitants de Tatroz seront assez sensés pour se déplacer à pieds pour aller chercher le pain.

Monsieur Savoy stipule que la Commune d'Attalens ne possède que le terrain de la place de jeu à Tatroz d'env. 1'400 m<sup>2</sup> et qu'il souhaite la maintenir pour les familles de Tatroz. Le verger situé à l'arrière entrera bientôt dans un concept de biodiversité qui est mis en place par une biologiste et qui sera un coin verdure et nature pour les habitants.





## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Comme l'a dit Mme Jolivet dans sa présentation, il précise qu'une proposition avait été faite avec le propriétaire de la grange sise sur la parcelle en face de la place de jeu. Malheureusement cette personne n'a pas donné suite. Il faut savoir qu'un transfert d'indice ne peut pas être proposé sur une autre parcelle étant donné que celle-ci doit être attenante ou très proche de même et en zone équivalente.

Quand Monsieur Emonet a téléphoné pour informer qu'il allait réaliser une construction sur la parcelle anciennement feu Kruseman, il voulait savoir ce que la Commune comptait faire pour le droit d'eau (1/3) que possède la commune sur la source et la fontaine. Au CC le lundi d'après, la Commune a fait part de son désir de conserver ce droit d'eau; s'en est suivi un début de discussion concernant ce qui pourrait être proposé aux habitants de Tatroz. A l'écoute des sociétés de Tatroz qui sont régulièrement en demande de locaux, les discussions ont été en faveur d'un partenariat.

En ce qui concerne la question sur l'opportunité, Monsieur Savoy répond par l'affirmative ; il y a eu ce projet et la Commune a souhaité y entrer afin de répondre à la demande des sociétés et au développement démographique. A savoir que les démarches vont commencer et qu'au final ce sera la décision de Monsieur le Préfet

Quand le CC a accepté d'entrer en matière, un petit groupe de travail a été mis en place. Il rappelle que Tatroz Bouge et la Jeunesse n'ont pas demandé des locaux extravagants, mais des salles à disposition. A la première réunion, en décembre dernier, il s'est avéré que les locaux étaient finalement un peu trop exigus, qu'il ne fallait pas les mettre dans les sous-sols mais leur mettre des fenêtres pour qu'on s'y sente bien et y ajouter un chauffage. Tout cela a un coût : les CHF 107'000.—demandés ce soir. Préalablement le coût était de CHF 30'000.—mais le CC a souhaité proposer quelque chose de mieux, de plus adapté ; car en étant propriétaire pendant trente ans il faut avoir des locaux convenables. Et, en admettant que par la suite le CC souhaite les reprendre ou poursuivre le droit de superficie, il faut que ça vaille la peine.

Concernant les modalités juridiques et financières, il explique s'être rendu, avec Monsieur José Diaz, dans les locaux de l'entreprise rencontrer une personne de l'entreprise ainsi que la Fiduciaire, afin de parler du droit de superficie et de son aspect technique.

Monsieur Michel Savoy explique que cette demande est faite maintenant car pour la mise à l'enquête, il y a besoin du transfert d'indice. Un permis de construire ne peut pas être accordé sur la base d'un indice qu'on n'a pas. La démarche suivante, en cas d'acceptation, sera l'entrée en discussion par la Commune quant à la mise en état des locaux souhaités.

Monsieur Savoy termine en rappelant que, quelle que la décision ce soir sur l'opportunité à saisir ou pas, le bâtiment se fera.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cyril Grandjean qui souhaite savoir si ce soir le vote concerne un transfert d'indice ou un budget d'investissement.

Monsieur Savoy veut être clair mais ne souhaite pas modifier l'ordre du jour ; il est nécessaire, pour la mise à l'enquête, de procéder au transfert d'indice.

Monsieur Grandjean demande si on vote aussi pour le crédit. Monsieur Savoy répond par l'affirmative et précise qu'actuellement une demande de rallonge n'entre pas en question. Si toutefois une demande devait émaner d'une commission pour un supplément il en sera discuté et si besoin le CG sera sollicité.

Monsieur Grandjean remercie Monsieur Savoy pour sa réponse. Toutefois il précise que sa question portait sur le droit de superficie et que ceci n'est pas aussi simple que ce qui a été dit. Il y a différents types de droits de superficie et le droit dont il est question est assez particulier et il correspond plus à une servitude pour laquelle une indemnité équitable est payée à la fin de la période par le propriétaire du terrain au propriétaire des murs pendant la durée de la servitude. Pourquoi ce scénario n'a pas été



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

envisagé ? Et ensuite de savoir s'il n'aurait pas été possible d'acheter ces locaux, quitte à dépenser plus, mais que la Commune devienne propriétaire des locaux ? Et dernière question : la servitude de trente ans débute-t-elle à la signature de l'acte ou à l'entrée dans les locaux ?

Monsieur Michel Savoy prend la parole pour répondre sur la question de la PPE. Il répond que oui, ça s'appelle PPE Résidence les Sources et c'est le projet qui appartient à Resa Holding qui ne souhaite pas vendre à la Commune puisque ce sera une propriété familiale.

Monsieur Diaz souhaite éclaircir le principe de base de cet investissement. Pour l'entreprise qui projette de construire le bâtiment, pour pouvoir construire les 200m<sup>2</sup> qui seraient mis à disposition de la Commune, ça leur coûterait en gros CHF 380'000.00. Il faut comprendre que pour ce montant-là la Commune n'est pas propriétaire de ces murs, mais qu'elle en a un droit d'utilisation pour une durée de trente ans. En ramenant ça à l'année, cela représente CHF 3'500.00. L'entreprise qui construit va vendre un droit de superficie. Pour financer ce droit de superficie, la Commune a la possibilité de faire ce transfert d'indice de la parcelle de la place de jeux pour un montant de CHF 272'000.--. C'est un simple jeu d'écriture devant notaire. La différence de CHF 107'000.—est le montant réel que la Commune va devoir financer. Grâce à cela, la Commune aura à disposition des locaux de 200m<sup>2</sup> neufs pour une durée de 30 ans. Cette durée sera protocolée devant notaire ; cela signifie qu'en cas de changement de propriétaire la Commune sera protégée pendant 30 ans. Le repreneur aura l'obligation de conserver ce droit d'utilisation à la Commune pendant trente ans.

En résumé la transaction que la Commune souhaite faire est un loyer payé d'avance pour trente ans.

Comptablement parlant c'est une charge extraordinaire financée partiellement par un produit extraordinaire qui s'appelle « report d'indice » pour CHF 272'000.—. Dans le bilan il n'y aura que CHF107'000.— dans le compte participation. Ce compte, selon la loi, doit être diminué au minimum de 1/30 par année, en l'occurrence CHF 3'566.00 par année en charge de fonctionnement pour un montant de CHF 107'000.--. Toutefois c'est le CC qui décidera sur quelle durée il souhaite diminuer ce montant. Bien entendu il y aura encore les autres charges telles que l'eau, le chauffage, et les frais d'entretiens. Monsieur Diaz souligne le fait qu'à aucun moment la Commune devient propriétaire d'une PPE. Le propriétaire de la PPE restera l'entreprise RESA Holding. A terme, la Commune aura la possibilité, ou d'acheter les locaux au prix du marché, moins la vétusté sur les trente ans, ou de repartir pour un nouveau droit de superficie avec durée à déterminer, ou de ne plus vouloir ces locaux ce qui permet au propriétaire de redevenir utilisateurs de ses biens. Tout cela sera protocolé devant notaire afin d'assurer une protection maximale.

Monsieur Michel Savoy précise que les CHF107'000.-- peuvent être payés soit au début, soit par mensualités. Le CC a décidé de les payer au début. Il serait possible d'inscrire dans le plan de financement que la Commune s'engage à payer CHF 3'500.— par année pendant trente ans, mais le CC a choisi de faire le versement en une seule fois, décision soutenue par la notaire lors de la discussion et sans engagement pour les générations futures pendant trente ans.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Grau qui demande si ce projet, potentiellement le règlement d'utilisation des locaux a été accepté par les sociétés en question et si en cas de refus de l'objet cela aura une conséquence sur le projet.

Monsieur le Syndic, Michel Savoy, répond à Monsieur Grau en lui disant que ce qu'il a entendu ou pu lire dans les médias est que le bâtiment se fera, avec ou sans locaux. Il part donc du principe que s'il n'y a pas ce partenariat il n'y aura que des appartements ; il précise toutefois que c'est son raisonnement personnel.

Monsieur Grau demande si le bâtiment restera tel quel au niveau de la taille. Monsieur Savoy lui répond qu'il sera peut-être un peu moins large et moins profond s'il n'y a ni locaux ni abri PC, mais que la hauteur ne diminuera certainement pas.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

Monsieur Cédric Emonet intervient en complément de réponse et informe que s'il n'y pas de partenariat, donc pas de transfert d'indice depuis la place de jeux, les m<sup>2</sup> de plancher vont devoir diminuer. Pas d'impact visuel sur la hauteur du bâtiment mais éventuellement sur la largeur du bâtiment. Il y aura peut-être lieu de redessiner les surfaces différemment en perdant quelques m<sup>2</sup>. Tant que le constructeur respecte les normes du RCU et les normes cantonales alors la Commune ne peut rien faire. La Commune pourrait intervenir qu'en cas de demande de dérogation.

Monsieur Grau demande si le constructeur a le droit de construire hors normes. Monsieur Emonet lui répond par la négative, en précisant que les bâtiments doivent rester dans la surface constructible de la parcelle ; mais de fait, s'il récupère l'indice d'une autre parcelle, il pourra construire un ou deux appartements de plus et la Commune, elle, financer une partie des locaux. Le non-partenariat verrait l'IBUS du constructeur diminuer un peu mais ça se verrait plus dans la largeur du bâtiment et non dans la hauteur et ce par une redistribution des volumes intérieurs.

En ce qui concerne la question de Monsieur Grau concernant le fait de savoir si des discussions avaient été faites avec les sociétés concernées, Monsieur Guillaume Savoy lui répond que Mme Jolivet a eu des discussions avec les personnes concernées mais uniquement dans le but de connaître leurs besoins au niveau de ces locaux. La convention de mise à disposition n'a pas encore été discutée, elle sera faite quand le transfert d'indice sera effectué.

Monsieur Grau relève le fait que le CG est prêt à statuer sur un projet où potentiellement les utilisateurs ne sont pas encore au courant des futures contraintes qui leur seront imposées.

Madame Françoise Jolivet explique que lors des discussions avec les sociétés concernées il en est ressorti que ces locaux seraient plutôt utilisés en journée afin de faire les préparations autour de leurs activités. De son avis personnel elle ne pense pas qu'il y aura de souci quant à l'utilisation des locaux.

Monsieur Christian Nessensohn demande comment le prix de CHF 250.— le m<sup>2</sup> a été défini. Il souhaite savoir s'il a été étudié via un expert car ce montant lui paraît assez maigre au vu de plus de 1'000 m<sup>2</sup> constructibles en supplément qu'ils reçoivent, ce qui leur donnerait, en tout env. 3'300m<sup>2</sup> constructibles.

Monsieur le Syndic, Michel Savoy, répond que c'est la Commune qui a demandé CHF250.00 le m<sup>2</sup> et qu'il s'agit ici d'un transfert d'indice et non d'une vente de terrain ; avec possibilité de reprendre cet indice en cas de projet d'utilité générale et publique. Ceci est la raison pour laquelle le prix est en-dessous du prix de vente d'un m<sup>2</sup>. Lors des discussions au CC, Monsieur Michel Savoy a demandé au Service technique de s'informer auprès des communes voisines sur ce genre de transaction. Les réponses reçues allaient de CHF 100.— à CHF 150.— le m<sup>2</sup> d'indice. Quant à Monsieur Ramuz du Service cantonal, il a dit ne pas s'occuper des affaires des communes. Dans une autre affaire de compensation de terrain dans la Commune datant d'il y a env. 2 ans un prix nettement inférieur à CHF 100.— le m<sup>2</sup> avait été pratiqué. Il relate également une autre affaire datée d'il y a quelques années où le CG avait accepté un transfert d'indice à CHF 250.— le m<sup>2</sup> pour de l'habitat, ainsi il a considéré que ce même prix pour des locaux d'utilité publique était raisonnable : prix a été proposé et accepté.

Monsieur le Président remercie Monsieur Michel Savoy et donne la parole à Monsieur Grognuz.

Monsieur Vincent Grognuz remercie chaleureusement le CC de se préoccuper du sort des sociétés locales et de chercher des solutions pour favoriser leur implantation au cœur de la Commune. Il déclare qu'en son sens les sociétés sont le cœur de la vie villageoise. Il remercie également les membres des sociétés en question qui se sont déplacés ce soir afin de représenter leurs intérêts. Il souhaite revenir sur un point entendu dans les discussions concernant le fait que l'ensemble des sociétés d'Attalens disposent des locaux dont elles ont besoin. Il tient à souligner que ce n'est pas le cas, et invite le CC à réévaluer ponctuellement, dans le futur, les besoins des différentes sociétés. Monsieur Grognuz revient sur les locaux ; ayant compris que ceux-ci seraient composés de 2 locaux attirés aux sociétés et une salle sociétaire qui peut être louée par tous pour tout événement, il souhaite savoir si ce règlement sera



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

garant du type d'évènements permis afin de préserver de toutes nuisances sonores les habitants de l'immeuble, respectivement le paisible hameau de Tatroz.

Madame Françoise Jolivet répond à Monsieur Grognez qu'en cas d'acceptation des discussions débiteront entre les sociétés concernées, la Commission d'aménagement, la Commission des bâtiments et le propriétaire, et qu'un règlement dirigera la location de cette salle.

En ce qui concerne le problème de locaux des sociétés d'Attalens, Mme Jolivet souligne le fait que le CC est bien conscient de ce problème. C'est pourquoi les discussions se poursuivent afin de trouver des solutions comme par exemple utiliser partiellement le futur abri PC à Tatroz. Toutefois cette discussion n'a pas encore été amenée puisque le projet n'a pas encore été validé.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Eliot Savoy.

Monsieur Savoy souhaite revenir sur divers objets traités par la Commune afin de recentrer le débat.

Il rappelle ces faits :

- Les locaux entre les deux salles de gym / CHF 700'000 / CHF 875.— le m3
- La Maison pour Tous / budget CHF 5'920'000.-- / CHF 925.— le m3
- Projet de ce soir / budget CHF 375'000.-- / CHF 571.— le m3 soit 1,5 fois moins cher que les locaux entre les salles de gym

En conclusion, il affirme que le groupe ECD soutient le projet de ce soir.

Monsieur le Président remercie Monsieur Savoy et donne la parole à Monsieur Cyril Grandjean.

Monsieur Cyril Grandjean réagit aux propos de Monsieur Eliot Savoy car ce dernier a comparé des locaux achetés contre des locaux mis à disposition pendant trente ans. Il explique que si on considère un amortissement d'un achat sur cent ans, il est assez logique que des locaux dont on ne disposera que pendant trente ans se paient au tiers du prix de l'investissement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Reiner Sutter.

Monsieur Reiner Sutter demande pourquoi ne pas faire une demande d'investissement au lieu de sacrifier l'IBUS de ce terrain qui pourrait peut-être servir ultérieurement.

Monsieur Michel Savoy répond que le CC ne voyait pas comment interférer dans les affaires d'un propriétaire privé pour demander des locaux et qu'il en perde la superficie. Ce transfert était utile pour entrer dans le partenariat. Au départ le CC avait pensé ne vendre que 200m2 d'indice mais après réflexion il a été décidé de plus afin d'avoir des locaux supplémentaires. Ce terrain est à la Commune et elle souhaite le garder. Comme dit précédemment il sera possible de récupérer de l'indice pour une construction d'intérêt générale et publique.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le débat est clos par Monsieur le Président.



## **CONSEIL GENERAL ATTALENS**

Administration communale

### **7.2 Rapport de la commission financière**

Monsieur Didier Sauter, Président de la Commission financière, mentionne que cette dernière comprend qu'aucun loyer relatif au droit de superficie ne sera payé au propriétaire après cet investissement initial. Compte tenu de cela, la Commission financière donne son préavis favorable pour un montant de CHF 379'625.— sur le budget d'investissement 2020.

### **7.3 Approbation**

Le crédit d'investissement relatif au financement de locaux dans la PPE Résidence La Source de Tatroz est accepté par vote à bulletins secrets par 20 voix contre 6.

Monsieur Reynald Emonet et Monsieur Georges Emonet récusés reviennent dans la salle pour la suite de la séance.

## **8 Financement de la démolition de la maison sise au Ch. du Collège 1 et création d'une place provisoire**

### **8.1 Présentation et discussion**

Monsieur Gauderon, Président, donne la parole à Mme Françoise Jolivet, conseillère communale.

Madame Françoise Jolivet rappelle que la maison dont il est question ne peut plus être utilisée en l'état et que le CC communal a donc opté pour la variante no 1. Le montant demandé de CHF 18'500.— correspond à la moitié du coût de la démolition de la maison. La convention a été signée par la BCF qui s'engage notamment à remettre en état la place pour un montant jusqu'à CHF 10'000.--. Il y aura discussion au sein du CG et de la Commission d'aménagement pour savoir de quelle manière elle sera remise en état.

### **8.2 Rapport de la commission financière**

Monsieur Didier Sauter, Président de la Commission financière, mentionne que cette dernière donne son préavis favorable pour le financement de la démolition de la maison sise au Ch. du Collège 1 et la création d'une place provisoire pour un montant de CHF 18'500.— sur le budget d'investissement 2020.

### **8.3 Approbation**

Le crédit d'investissement relatif à la démolition de la maison sise Ch. du Collège 1 et la création d'une place provisoire est accepté à main levée à l'unanimité des Conseillers généraux présents.

## **9 Modification du budget d'investissements 2020**

### **9.1 Rapport de la commission financière**

Monsieur Didier Sauter, Président de la Commission financière, mentionne que cette dernière donne son préavis favorable pour la modification du budget des investissements 2020 pour un montant de CHF 398'125.- à charge du budget d'investissements 2020.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

#### 9.2 Approbation de la modification du budget d'investissement 2020

La modification du budget d'investissement 2020 est approuvée à main levée par 26 voix. Il y a 2 abstentions.

### 10 Règlement du personnel communal

#### 10.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Renaud Gauderon, donne la parole à Monsieur le Syndic, Michel Savoy, pour la présentation des modifications apportées au règlement du personnel communal.

Monsieur Robert Savoy se récusé.

Monsieur Michel Savoy donne les objectifs de ces changements et en précise les diverses modifications par une présentation powerpoint dont en voici les principales modifications :

ANCIEN ARTICLE : 65. GRATIFICATION POUR ANCIENNETÉ DE SERVICE

NOUVEL ARTICLE : 20. GRATIFICATION POUR ANCIENNETÉ DE SERVICE

1 Les collaborateurs ont droit à des primes de fidélité uniques calculée au prorata de leur taux d'occupation, une première fois après 10 ans révolus d'activité au sein de la Commune, puis, après chaque période de cinq années supplémentaires.

2 La prime correspond à un congé payé de cinq jours ouvrés.

3 La prime peut être convertie partiellement ou totalement en rémunération.

4 Le montant de la prime n'est pas pris en considération pour la détermination du salaire cotisant au sens de la loi sur la Caisse de pension.

5 En cas de prestations insuffisantes d'un collaborateur, le Conseil communal peut décider de supprimer ou de réduire la gratification.

6 Les modalités sont fixées dans le Règlement d'application

ANCIEN ARTICLE : 21. SUPPRESSION DE LA FONCTION

NOUVEL ARTICLE : 69. SUPPRESSION DE LA FONCTION

1 Lorsqu'un poste est supprimé ou qu'une modification structurelle est intervenue au point que le collaborateur ne puisse plus remplir son descriptif de poste/cahier des charges, il lui est proposé un transfert dans la mesure des places disponibles dans une fonction correspondant à sa formation et à ses capacités.

2 Des mesures de formation ou de bilan de compétences (assessment) peuvent être offertes pour permettre au collaborateur une meilleure adaptation à sa nouvelle fonction.

3 En cas de proposition de reconversion professionnelle à l'extérieur de l'administration communale, l'employeur peut décider que les frais de formation seront pris en charge par la Commune.

4 Si le transfert de poste péjore la situation du collaborateur (par exemple par une diminution de salaire ou par une augmentation de la durée de travail), les conditions du nouveau contrat n'entreront en vigueur que trois mois après la décision du Conseil communal.

5 Si les mesures prévues à l'alinéa premier ne sont pas réalisables, le Conseil communal résilie le contrat moyennant un préavis correspondant au délai contractuel.

ANCIEN ARTICLE : 72. ALLOCATION DE RÉSIDENCE

Cet article est supprimé. Octroi d'un palier salarial supplémentaire unique aux personnes concernées (=domiciliées sur le territoire communal).

ANCIEN ARTICLE : 36. VACANCES

NOUVEL ARTICLE : 31. DROIT AUX VACANCES

• de 16 à 49 ans : 25 jours

• de 50 à 59 ans : 30 jours



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

• dès 60 ans : 33 jours

ANCIEN ARTICLE : 40. CONGÉ MATERNITÉ

NOUVEL ARTICLE : 35. CONGÉ MATERNITÉ ET CONGÉ D'ALLAITEMENT

7 En cas d'allaitement constaté par certificat médical, quatre semaines supplémentaires de congé rémunéré seront accordées, à prendre directement à la suite du congé maternité.

ANCIEN ARTICLE : 41A. CONGÉ PATERNITÉ

NOUVEL ARTICLE : 37. CONGÉ PATERNITÉ

1 Sur la base d'un acte de naissance ou d'un certificat d'adoption d'un enfant de moins de 12 ans révolus, le collaborateur a droit à un congé de paternité de vingt jours. Le congé est de trente jours en cas de naissance multiple.

2 Le collaborateur peut solliciter un congé non payé de deux à quatre semaines. Il peut être accordé sous réserve que l'organisation du service le permette.

3 Le collaborateur qui travaille à 100 % peut solliciter une demande de réduction jusqu'à hauteur de 20 % pour une durée de six mois. Elle peut être acceptée sous réserve que l'organisation du service le permette.

ANCIEN ARTICLE : 42. CONGÉ DE COURTE DURÉE ET CONGÉS SPÉCIAUX

NOUVEL ARTICLE : 38. CONGÉ DE COURTE DURÉE ET CONGÉS SPÉCIAUX

c) Décès du conjoint ou du partenaire, d'un enfant : 5 jours ouvrés

#### NOUVEAUX ARTICLES :

##### **44. GESTION DE CONFLITS**

1 Le personnel et les chefs de service s'efforcent de résoudre les conflits par la négociation.

2 L'employeur établit une procédure de gestion interne et externe des conflits (modèle dit « mixte »). Toute personne qui, dans sa relation de travail avec d'autres collaborateurs, rencontre d'importantes difficultés qui peuvent porter atteinte à sa personnalité, est victime de harcèlement ou rencontre un conflit de travail, peut librement faire appel à la procédure interne ou externe de gestion des conflits.

3 Aucun collaborateur ne sera victime de représailles pour avoir recours à ce processus.

4 Ce processus est couvert par une totale confidentialité et les membres du personnel peuvent y recourir sans devoir le signaler à leur hiérarchie.

5 Les procédures internes ou externes sont précisées dans le Règlement d'application.

##### **55. DEVOIR DE RÉSERVE**

Le collaborateur est tenu au devoir de réserve envers l'ensemble des membres des autorités et de l'administration communale.

##### **58. AVERTISSEMENT**

1 Tout collaborateur qui adopte, dans le cadre du travail, un comportement illicite, un comportement ou des propos inconvenants ou portant atteinte aux intérêts de l'employeur de quelque manière que ce soit est passible d'un avertissement par le chef des ressources humaines.

2 L'avertissement est prononcé et notifié par lettre motivée après que le collaborateur concerné ait été entendu.

3 L'instance de recours est le Conseil communal.

##### **6. COMMISSION DU PERSONNEL**

1 Les collaborateurs peuvent constituer une commission du personnel.

2 La commission du personnel fonctionne comme organe consultatif pour toutes les questions présentant un intérêt général pour le personnel. Elle a pour mission de défendre les intérêts des collaborateurs.

3 La commission peut en tout temps formuler des propositions sur les questions entrant dans le champ de sa mission.

4 Les collaborateurs ne doivent pas être gênés dans l'exercice de leurs droits ou être désavantagés dans leur carrière professionnelle à cause de leur activité au sein de la commission.

5 Le Règlement d'application définit l'organisation de la commission du personnel.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

Monsieur Michel Savoy communique quelques informations sur la suite du processus, à savoir : projet soumis au CG ce soir, information de la décision du CG au personnel, différents éléments RH à réaliser d'ici novembre, puis entrée en vigueur du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En conclusion, Monsieur le Syndic souligne le fait que le CC considère ce projet de règlement comme équilibré. L'Exécutif communal met à disposition des collaborateurs des prestations sociales de très bonnes qualités ; la Commune d'Attalens reste ainsi un employeur attractif qui souhaite privilégier la fidélisation et l'engagement de collaborateurs polyvalents, capables de s'adapter aux exigences actuelles mais également futures d'une collectivité publique.

La Commission financière ayant demandé une comparaison chiffrée, Monsieur le Syndic, indique qu'il en ressort des montants raisonnables.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eliot Savoy pour une question :

Monsieur Savoy a bien compris que l'allocation pour résidence a été supprimée et compensée par un palier supplémentaire. Qu'en est-il des nouveaux collaborateurs ?

Monsieur le Syndic informe que le palier supplémentaire est une manière de compenser le maintien des acquis des collaborateurs et qu'il est évident que tout nouvel embauché sous le nouveau règlement ne pourra pas en bénéficier.

Monsieur Didier Sauter prend la parole afin d'informer l'Assemblée que la Commission financière donne un préavis favorable aux modifications.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer à la votation.

#### 10.2 Votation

Au vote à main levée, la modification du règlement du personnel communal est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Robert Savoy, récusé, revient dans la salle pour la poursuite de la séance.

### 11 Actualisation du Règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement

#### 11.1 Présentation et discussion

Monsieur Philippe Alibert rappelle que l'an dernier le règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement, a été dynamisé par l'ajout du subventionnement de la pose de panneaux solaires photovoltaïques et de l'achat de véhicules électriques. Dès son application, en début d'année, il est apparu un manque : celui du financement de voitures électriques acquises via un contrat de leasing avec option d'achat. Le règlement a été modifié en conséquence et Monsieur Alibert donne lecture des différents changements.

Monsieur Cottet demande si ces subventions sont régulièrement demandées. Monsieur Alibert lui répond que sur un budget de CHF 20'000.—, CHF 12'000.—avaient déjà été octroyés à fin mai, notamment pour l'achat de vélo électriques.

Dans les détails :

- CHF 4'000.—pour les changements de chauffage
- CHF 4'000.—pour des voitures électriques
- CHF 4'000.—pour 8 vélos et 1 scooter électriques





## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Il précise également qu'une demande pour une voiture électrique est en attente de l'acceptation de ces modifications.

Le montant prévu au budget est atteint et il espère garder cette dynamique pour le futur.

### 11.2 Votation

Au vote, la modification du règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président clôt la séance et s'excuse de ne pouvoir inviter les participants à partager le verre de l'amitié en raison du COVID-19.

La séance est levée à 21h49.

## SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 16 JUIN 2020

Monsieur Renaud Gauderon, Président du Conseil général (ci-après CG), salue Madame la Vice-Présidente, ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur le Syndic, Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier, Monsieur le Préfet, Monsieur l'Adjudant-chef, Monsieur de REPER, les représentants de la presse. Il leur souhaite la bienvenue en ce lieu un particulier.

Après l'avoir salué, il rappelle au public qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance.

Monsieur le Président présente Madame Jacqueline Burion, qui est la nouvelle secrétaire du CG. Il lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil et le meilleur pour les prochaines séances.

### Appel

Présents : 26

Excusés : MM Peter Hächler, Jean-François Tornare, Pierre-Alain Cottet, et Madame Caroline Grandjean.

Les sept Conseillers communaux sont présents.

Le quorum étant atteint, M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

## 12 Etat des lieux sur l'environnement jeunesse et la sécurité

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Laurent Menoud.

Afin de communiquer sur l'état des lieux de l'engagement de la Commune auprès des jeunes Monsieur Laurent Menoud propose l'intervention des différents partenaires concernés, à savoir la Police, le Préfet et l'association REPER.

C'est Monsieur Charly Perottet, Adjudant-chef, opérationnel au Centre d'intervention de la Gendarmerie à Vaulruz, responsable de la police de proximité pour la région sud du canton (les 3 districts du sud) qui représente la Police. Il est également remplaçant du Chef de la région sud dans l'attente du prochain officier. Il donne deux rapides définitions :

- Police mobile : c'est police secours au 117
- Police de proximité : travaille sur plusieurs axes



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

- Enquêtes judiciaires et administratives
- Sécurité de proximité : présence / contact / partenariat

Présentation de la situation au niveau sécurité à Attalens.

L'Adj. Chef Perrottet dit ne pas vouloir peindre le diable sur la muraille mais déclare tout de même que la situation est un peu inquiétante voire même assez grave. Attalens est la région du canton où il y a le plus de problème avec une partie de la jeunesse.

Les soucis proviennent en majeure partie des jeunes d'Attalens mais également de rivalités valdo-fribourgeoises qui demandent des interventions régulières de la police pour des incivilités (bruits, musiques...) ou des comportements (par ex. occupation inappropriée de locaux), ce qui trouble la tranquillité publique. Ce sont essentiellement les zones autour du terrain de football, et de l'école primaire qui sont les plus concernées. Dommages à la propriété (par ex. cocktails Molotov), consommation d'alcool et de stupéfiants, provocations envers les citoyens et les forces de l'ordre, armes blanches non-autorisées. Des enquêtes sont en cours, également avec l'intervention de la police de sûreté pour les cas les plus graves. En avril et mai il y a aussi eu des interventions par rapport au non-respect des mesures de sécurité en lien avec le COVID 19.

#### Les causes :

- Augmentation conséquente de la population
- Rivalité FR – VD
- Transactions de stupéfiants à Vevey
- Facteurs sociaux liés (par ex. jeune livré à lui-même...)
- Manque d'encadrement (la police ne peut pas se substituer au devoir parental)
- Besoin de se démarquer et de se rencontrer
- Présence et travail de la police

Monsieur Perrottet souligne que la police n'a malheureusement pas d'influence sur les facteurs inscrits en rouge.

#### Mesures prises ou en cours :

- Contacts et séances réguliers avec les partenaires
- Présences régulières de patrouilles de police (du 1.6 au 15.6.2020, 33 interventions)
- Contrôles et dénonciations lorsque nécessaire
- Présence travailleur social hors mur (Reper)
- Midnight Games (samedis soir)
- Protect'Services (vendredis et samedis)
- Changement de stratégie (ne plus courir après ceux qui se cachent – discuter avec ceux qui restent)
- Distribution de flyers CONSéquences prévue



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

### Constat :

- Plus de bagarre sur territoire FR (les dernières ont eu lieu à Corsier et Palézieux)
- Augmentation des incivilités et provocations (par jeu ou défi)
- Impact du travail police relatif (pas de solution concrète si ce n'est l'effet de présence)
- En attente décisions de la Justice
- Recherche d'une solution en partenariat (plus d'implication de la part de tous pour essayer d'atténuer au maximum les problèmes)

Monsieur Le Préfet enchaîne la présentation et souhaite rebondir sur le mot « partenariat » qui selon lui semble être le mot clé ou en tous les cas une des clés du succès des mesures qui sont mises en place. Ce partenariat passe par

- La prévention
- La répression
- Le rôle de la Commune

Il rappelle que depuis que les incivilités se sont accrues à Attalens, la coordination entre la Préfecture, la Commune et la Police s'est intensifiée. Tout n'a pas forcément abouti à des résultats, mais ces 3 Autorités étaient et sont toujours conscientes du problème.

A la suite des événements plus conséquents de l'automne (Bénichon) et de janvier 2020 (cocktails Molotov), une séance de coordination à plus large échelle a été convoquée par la Préfecture, en collaboration avec la Police cantonale. Les Autorités communales étaient présentes tout comme les associations de préventions ainsi que les directions de l'école primaire d'Attalens et du CO de la Veveyse. Une séance agendée au mois de mai a malheureusement dû être annulée en raison du COVID -19 mais devrait être programmée pour la fin de l'été.

**LA PREVENTION :** pour qu'elle soit efficace, doit être concertée et menée par l'ensemble des partenaires. Elle doit aussi être ciblée et connue par la population. Il est très important de devoir éviter une exaspération légitime de celle-ci, notamment dans les endroits sensibles, qui pourraient aboutir à des actes encore plus graves.

**LA REPRESSION :** la Préfecture n'a pas un rôle direct avec le droit pénal des mineurs car c'est le rôle du Tribunal des mineurs et de la Police pour les enquêtes. Par contre une des prérogatives les plus importantes du Préfet est la garantie de la sécurité publique sur son territoire ; il est donc normal que la Préfecture soit sensible à cette thématique. Un rapport régulier des interventions est fait par la Police Cantonale afin d'en parler de manière concertée. Une volonté de resserrer les relations avec la Brigade des mineurs, qui joue un rôle prépondérant, permettra une meilleure vue d'ensemble de la situation. Monsieur le Préfet explique avoir contacté une des juges des mineurs, laquelle était très contente de cette concertation, afin de comprendre un peu mieux comment cela se passe. Elle était très positive lors de l'échange et a tenu à ce qu'un retour de la soirée lui soit fait et souhaite une collaboration plus étroite avec la justice des mineurs. Elle lui a donné l'exemple de Morat, qui, il y a quelques années avait plein de problèmes mais qui est tranquille maintenant. M. le Préfet exprime le souhait qu'il en soit de même à Attalens dans les plus brefs délais. Un secteur ne correspondant pas forcément à un juge, il semblerait alors opportun qu'elle ou un de ses collègues ait une vision plus générale d'Attalens afin de pouvoir coordonner les choses et que les décisions, voire les peines puissent tomber plus rapidement. Cela ne veut évidemment pas dire que la Police ou la Préfecture doivent se mêler de la Justice des mineurs, mais que chaque entité ait connaissance de ce que fait l'autre. Madame la Juge explique



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

ensuite qu'une plainte est suivie d'une conciliation avec, dans certains cas, des peines de travaux généraux voire des peines de prison dans certains cas. La récidive est prise en compte.

**LE ROLE DE LA COMMUNE :** Monsieur Genoud informe qu'il s'agit ici d'une réflexion personnelle faisant suite aux nombreuses discussions partagées avec Monsieur le Syndic, Monsieur Menoud, d'autres Conseillers communaux ou même des habitants d'Attalens. Il faut avoir pleine conscience de la problématique et à partir de là se montrer unis et fermes dans les actions comme dans les décisions. Le CC est le premier garant de la préservation d'Attalens ainsi que de ses citoyens et de ses visiteurs. Il est aussi le premier interlocuteur face aux jeunes et à leurs parents. Il est parfois nécessaire de sensibiliser les parents, qui se sentent démunis face à la situation, par une entrevue, même informelle, qui permettrait peut-être d'avoir une discussion franche et ouverte avec eux. Souvent la population a l'impression, à juste titre ou pas, que rien ne se fait en cas de délit. Il faut savoir qu'en cas de délit relativement grave inscrit dans un casier judiciaire, cela peut pénaliser le jeune au niveau de sa vie privée et professionnelle ; malheureusement il n'en est pas forcément conscient. Ce fait est donc important à rappeler aux parents et aux jeunes.

Monsieur Menoud a initié un groupe de réflexion en réunissant les personnes concernées par la prévention, les membres de l'exécutif concernés par les dicastères et peut-être d'autres partenaires qui peuvent avoir un rôle important ou d'autres employés communaux.

Monsieur le Préfet évoque d'autres pistes, comme un partenariat avec une entreprise de sécurité, déjà active sur Attalens ; ou un partenariat avec les commerçants et les restaurateurs. De même qu'il rappelle au CG qu'Attalens dispose d'un règlement de police dont certains articles concernent, par exemple, l'interdiction de périmètre, avec d'autres articles qui motivent ces décisions-là. Des décisions fortes, difficiles à prendre mais peut-être envisageables dans certains cas extrêmes. Toutefois, la décision appartient au CG.

Monsieur Menoud remercie Monsieur le Préfet pour son intervention et donne la parole à Monsieur Adrien Oesch qui remplace Monsieur Julien Hornecker qui a été retenu pas des obligations familiales.



# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## Administration communale

Pour présenter le rapport de la 1<sup>ère</sup> année de mandat, Monsieur Adrien Oesch projette un diaporama :

### Travail de lien et de réseautage



En lien avec cette image, il explique que des entretiens individuels ont été mis en place afin d'établir un lien de confiance et que l'axe collectif concerne lui une mise en place stratégique afin de pouvoir comprendre les causes de la dynamique de groupe et pouvoir y palier. Les jeunes ont émis le besoin d'avoir un endroit pour se retrouver sans déranger et sans être dérangés d'où l'ouverture assez rapide de l'atelier de couture, parfois avec une ouverture au-delà de minuit, afin de garantir une dynamique positive à la sortie.

Il y a eu prise de contacts avec les riverains dérangés par les incivilités afin de pouvoir ensuite expliquer aux jeunes ce que vivent ces gens. Ceci prend du temps et n'est pas toujours compris.

Les accompagnements individuels ont augmenté. Certains ont été demandés par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse puisque REPER est maintenant identifié comme une carte maîtresse en tant qu'intervenant sur Attalens, certaines autres mesures ne permettant pas d'être aussi réactifs et flexibles. L'avantage de la demande faite à travers le SEJ est l'accès rapide aux discussions avec les parents. Un accompagnement individuel permet de gagner la confiance du jeune, de comprendre le contexte familial et de remonter jusqu'aux parents. Ces démarches prennent du temps et il n'est pas possible d'intervenir à ces différents niveaux en cas de désaccord d'une ou l'autre partie.

Les permanences continues ont été diminuées dès le début du confinement car les jeunes ont bien joué le jeu. Toutefois vers la fin du confinement et au déconfinement ça n'était plus le cas d'où la reprise des présences qui ont même été intensifiées. Pareil pour l'atelier de couture qui a réouvert la semaine dernière. Les séances de voisinages se poursuivent également avec les riverains du périmètre scolaire et, depuis peu, du terrain de football.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

Le tout en partenariat avec les Autorités communales, la population ou les partenaires locaux et régionaux comme la police, les services sociaux, le travail social scolaire, école primaire, etc.

### Impacts

- **Problématiques individuelles ou familiales traitées**
  - Jeunes engagé-e-s dans des Mini-Jobs REPER
  - Jeune à l'aide sociale qui a signé son contrat d'apprentissage
- **Diminution de la consommation d'alcool et de cannabis chez certain-e-s jeunes ou dans certains contextes**
  - Jeunes qui ont stoppé ou diminué leur consommation de cannabis
  - Atelier de couture qui prévient le phénomène de « binge drinking »
- **Volonté de jeunes de s'impliquer dans un projet et une organisation**
  - Ouverture de l'ancien atelier de couture
  - Association Skatepark Attalens
- **Prise de conscience et considération des conséquences de son comportement sur son environnement**
  - Certain-e-s jeunes et de certains groupes qui portent attention aux déchets et aux nuisances sonores et qui sensibilisent leur pair-e-s
- **Reconnaissance des jeunes et des familles envers la Commune d'avoir mis en place une personne ressource qui prend en considération leurs besoins**
- **Diminution par phase des incivilités et des déprédations**

Monsieur Oesch donne l'exemple d'un jeune à l'aide sociale avec une situation marginale assez poussée et problèmes de consommations, sans formation. Monsieur Hornecker a réussi à le remotiver à travers un mini-job ; puis il a fait un stage et a signé son contrat d'apprentissage pour l'an prochain. Il va en plus bénéficier d'une bourse et ne sera donc plus autant à charge de la Commune. Monsieur Hornecker va continuer à le suivre car ce sont des accompagnements de longue durée.

Il explique que le « binge drinking » est une alcoolisation express qui est très souvent l'enjeu de paris. A travers l'atelier de couture il est possible de modérer cette consommation d'alcool puisque l'alcool est remplacé par l'envie de faire des activités ludiques et positives.

En ce qui concerne la diminution des incivilités et des déprédations il y a malheureusement une recrudescence post-COVID mais des éléments positifs ont quand même été constatés.



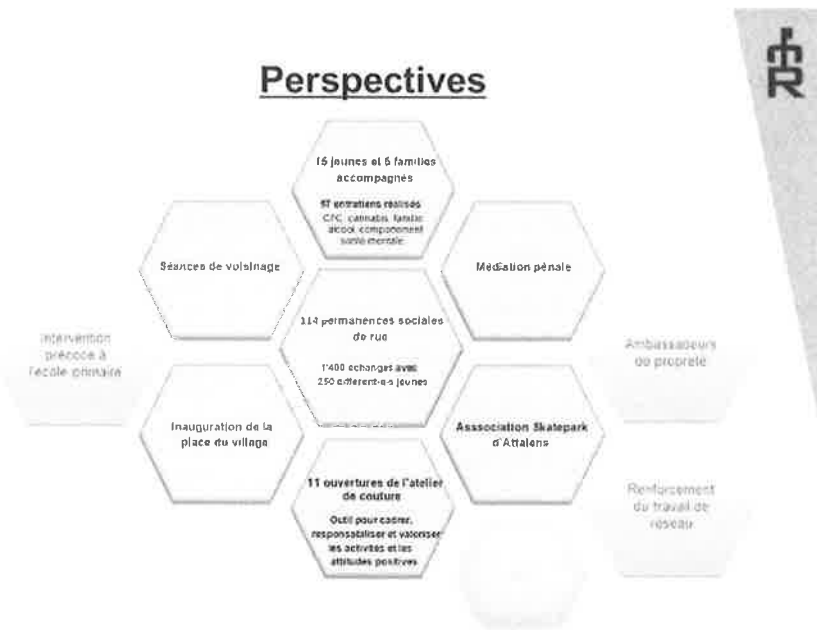
# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## Administration communale

Monsieur Oesch affirme l'envie de continuer à tisser la toile et de développer des nouveaux projets en fonction de la réalité rencontrée tout en continuant de travailler sur l'axe individuel avec les accompagnements collectifs par les ateliers ou d'autres projets, et communautaires en rencontrant la population.

Les perspectives pour la suite :

- Développer l'intervention précoce à l'école primaire puisque certaines problématiques y sont déjà identifiées et éviter ainsi que ça se dégrade.
- Ambassadeurs de propreté est un projet déjà développé dans d'autres communes : les jeunes sont engagés pour ramasser les déchets et faire de la sensibilisation auprès de leurs pairs.
- Renforcement du travail de réseau essentiel à la mise en place de stratégies et de solutions à différents niveaux et qui font appel à différents acteurs.



Monsieur Laurent Menoud souhaite informer le CG des actions qui sont en route et rappeler le contexte dans lequel on est. Le programme de législature parle de « Vivre ensemble » ce qui n'est pas simple.



### Programme de législature 2016-2021



#### Fusion & collaborations

- Se positionner sur le projet de fusion des communes
- Valoriser notre territoire, la région et le district en établissant les relations avec les administrations cantonales, régionales et fédérales ainsi que les différents acteurs administratifs et bancaires (Kofopag)

#### Vivre ensemble

- Améliorer la qualité de vie des habitants (qualité de l'habitat, zones de détente de qualité)
- Encourager la responsabilité et le vivre en plein air: gestion écologique, écocitoyenneté, éco-citoyenneté
- Faciliter la collaboration avec la société de développement
- Prendre le rôle de pivot à la municipalité. Faire passer nos idées (participation socio-culturelle, éco-citoyenneté, associatif, jeunesse, etc.)
- Développer un réseau local de jeunes, groupes, associations
- Faciliter l'accès à l'information et le développement d'une stratégie municipale de jeunesse et de jeunesse
- Encourager la participation de la jeunesse adaptée
- Faciliter l'engagement de la jeunesse des jeunes, associations, et faire passer nos idées de jeunesse
- Prendre le rôle de pivot à la municipalité pour permettre un développement harmonieux des idées
- Encourager l'adhésion des jeunes, gestion et de la mobilité locale

#### Communication - information administration

- Améliorer la communication avec les citoyens, en particulier pour la population (sites internet, etc.)
- Faciliter les échanges de l'information et de la connaissance
- Faciliter l'accès à l'information
- Faciliter l'accès à l'information
- Faciliter l'accès à l'information
- Faciliter l'accès à l'information
- Faciliter l'accès à l'information
- Faciliter l'accès à l'information
- Faciliter l'accès à l'information
- Faciliter l'accès à l'information

Le programme de législature parle de « Vivre ensemble » ce qui n'est pas simple.

Le « Vivre ensemble » c'est la qualité de vie des habitants et il faut travailler ensemble pour ça. L'atelier de couture ne sera pas détruit et permet aux jeunes de s'y retrouver. Attalens est impliquée mais toute la Veveysse est dans une prise de conscience, étant un des districts les plus jeunes de Suisse.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Il rappelle qu'Attalens possède une population des plus jeunes de Suisse :

- 33% de la population est âgée entre 0 et 25 ans, soit plus de 1000 jeunes
- Les besoins des 15-25 ans sont divers, tant dans le domaine des études/apprentissages, que sports et loisirs
- Le CC a mis en place des actions de prévention (aller vers) de dispersion, (agents de sécurité) et de répression (police)

Facteurs de risques (photo sociale)

- 1) Dynamique de groupe déviante
- 2) Consommation de cannabis et de haschich
- 3) Milieu familial dysfonctionnel
- 4) Difficulté d'insertion socioprofessionnelle
- 5) Affaiblissement du contrôle social communautaire
- 6) Socialisation alternative et sentiment de non-reconnaissance

Coût des incivilités commises dans le périmètre scolaire :

### 2018

Date	Dégâts/littering	Temps remise en état	Frais engendrés
28.01.18	Buvette FC	Nettoyage et réparations	CHF 2692.50
03.03.18	Porte endommagée et caméra	provisoires : 1h30	franchise CHF 2000.-
08.09.18	fictive détruite Cadre de porte et deux cadres fenêtres endommagés Cadre de fenêtre endommagé		Travail CHF 69.-
02.11.18	Multiples brûlures sur le terrain synthétique Dégâts sur le store des Blés Poubelle endommagée Cendrier mural cassé Toboggan de la crèche détruit Poutres de charpentes griffées	Nettoyage, remise en état et appel d'offres assurances : 5h00	CHF 4180.- franchise CHF 2000.- Travail CHF 230.-
07.12.18	2 stores endommagés aux Blés	0h30	Montant non estimé franchise CHF 2000.- Travail CHF 23.-

Soit environ CHF 8'000.-- à 8'500.--.





**CONSEIL GENERAL ATTALENS**  
Administration communale

## 2019

Date	Dégâts/littering	Temps remise en état	Frais engendrés
Chaque semaine	Rapport de la conciergerie, parfois sans mention particulière; sinon, principalement du littering, bris de verre	64.50 h	3'000 CHF
8 événements	Dégâts matériels : poubelle, lampe, façade abimée, etc.		6'080 CHF

Soit environ CHF 9'000.--.

## 2020

Date	Dégâts/littering	Temps remise en état	Frais engendrés
Chaque semaine	Rapport de la conciergerie, parfois sans mention particulière; sinon, principalement du littering, bris de verre	8.75 h	400 CHF
3 événements	Dégâts matériels : poubelle, lampe, façade abimée (feu), etc.		4'800 CHF

Soit environ CHF 5'200.—



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Et plus précisément :

Date	Dégâts/littering	Temps remise en état	Frais engendrés
13.01.20	Briques de verre dans la cour Briques de verre sur le trottoir devant l'école Briques de verre sous le préau des Blés Briques de verre sur le chemin d'accès aux Roses Beaucoup de déchets, mégots, canettes et restes de nourriture sous le préau Branches d'arbres cassées	1h30 + balayeuse	Travail CHF 69.- Balayeuse CHF 423.-
27.01.20	7 impacts de cocktails Molotov dont un contre la façade des Blés, sous le préau des Blés et contre le banc en béton le long de l'ancien Renard	2h30	CHF 4'648.90 Travail CHF 115.-
24.02.20	Détecteur moutons Poteau de corner (terrain de foot), prix à définir	0h45	Détecteur CHF 93.- Travail CHF 35.-
01.03.20	Littering et briques de verre dans tout le périmètre scolaire. Une intervention de la voirie avec la balayeuse.	2h00 + balayeuse	Travail CHF 92.- Balayeuse CHF 564.-
09.03.20	Littering sous le préau des Blés et le chemin vers les Roses. A nouveau des briques de verre dans la zone autour de l'entrée des Blés et sur le chemin d'accès à la salle de gym	1h00	Travail CHF 46.-
17.03.20	Brûlures sur le terrain synthétique et littering	1h00	Matériel CHF 50.- Travail CHF 46.-

Monsieur Menoud mentionne le fait que, depuis le confinement, il y a eu moins de dégât. A relever encore une fois l'inquiétant événement du mois de janvier (cocktail Molotov), dont l'enquête est en cours.

Côté voirie, le début de la comptabilisation des frais date d'il y a 8 mois et représente un temps de travail de remise en état d'une valeur d'env. CHF 1'200.--.

Il est important de connaître ces montants qui sont certainement dérangeants, mais pas énormes non plus. Il est donc important de relativiser et que chacun puisse se faire une opinion par rapport à cela.

### Mesures durant l'année 2019

- Renforcement des mesures sécuritaires : caméras de vidéosurveillance, agents de sécurité privé et police, de proximité (Châtel) et mobile (Vaulruz)  
=> dépôt systématique de plainte en cas de dégâts



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- Renforcement de l'intervention socioculturelle :
  - Animation Jeunesse de la Veveyse : 10 - 13 ans,
  - 1x toutes les 2 semaines
  - Midnight Games : 13 - 16 ans, tous les samedis soirs, de septembre à juin
  - Ancien atelier de couture : 14 - 25 ans, ponctuellement, jeudi et samedi soir
- Développement des interventions socioéducatives :
  - travail social de rue avec REPER.
- Rencontres avec le voisinage, principalement du côté du site scolaire
  - renforcement des mesures sécuritaires (cf. point1)
- Création de la « plateforme Jeunesse Attalens » :
  - avec la Police, Protect Service, le Responsable d'établissement, la présidence du CG, le Service social, le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse), l'AJV, le travailleur social en milieu scolaire du COV (TSS), REPER, l'administration et le service technique – au vu du jeune public de la séance, Monsieur Menoud en profite pour lancer un appel aux jeunes afin qu'ils soient aussi représentés lors des discussions.
- Coordination avec la Préfecture et tous les intervenants cités au pt 5 et création d'un tandem LM – AB au sein du CC
  - campagne d'info « CONséquences » dans Attalens Info
  - plan d'action de la plateforme jeunesse validé par la Préfecture et la Police

### Mesures du début 2020

- Continuer ce qui a été mis en place en 2019
- Site scolaire (nouveau) :
  - autorisation de remplacer la mise à ban par une interdiction générale de circuler (ce qui permet d'amender – LCR)
  - sécurisation en vue de minimiser les risques de chutes (crédit accordé par la CG)

### Mesures à venir - juin 2020

- Site scolaire : court et moyen terme
  - poser les panneaux d'interdiction générale de circuler
  - projet de mise en place de panneaux d'affichage (à la demande de citoyens)
  - présence renforcée de Protect Service (1 agent sur le site, les vendredis et samedis, durant minimum 3h, prolongeable selon la situation)
  - végétalisation de l'arrière de la salle de gym « le baobab » pour empêcher l'accès
  - démarche administrative pour interdire les rassemblements dès 22h30 (fin de Midnight)



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

- étude de faisabilité pour remplacer les caméras, voire étendre le rayon d'action
- Zone « centre village / terrain de foot » :
  - projet de mise en place de panneaux d'affichage
  - présence renforcée de Protect Service (1 agent sur le site, les vendredis et samedis, durant minimum 3h, prolongeable selon la situation)
  - démarche administrative pour interdire les rassemblements dès 22h30
  - sécurisation (interdiction) de l'accès au toit de la buvette du foot
- Ancien atelier de couture : les jeunes demandent un lieu de rencontre
  - réouverture en fin de semaine : jeudi soir et samedi soir selon planning discuté entre REPER et la commune
  - accentuer le travail de prévention vis-à-vis de la consommation d'alcool et de stupéfiants
- Intervention et prévention précoce en milieu scolaire primaire et implication des parents
  - présence de Julien Hornecker lors d'un conseil des parents
  - coordination avec le RE de l'école primaire et le TSS du CO
- Organiser une prochaine plateforme jeunesse avant l'été – implication de 1-2 membres du CG

Monsieur Menoud se tient à disposition pour toutes les questions.

Monsieur Olivier Grau demande si, quand on parle des problèmes d'Attalens, on parle des jeunes d'Attalens ou d'un lieu plus propice que d'autres pour ce genre d'événements. Monsieur Menoud y répond que l'on parle des jeunes d'Attalens et alentours. Tout comme on peut retrouver des jeunes d'Attalens dans d'autres communes en fonction des activités qui s'y trouvent. Les problèmes ne sont pas nouveaux à Attalens ; il y a un historique qui date d'au moins trente ans, mais c'est inquiétant et questionnant. Les communes avoisinantes ont aussi connu des faits assez conséquents.

Monsieur Lionel Guignard demande s'il existe des statistiques des âges des jeunes concernés. Monsieur Menoud lui répond qu'elle se situe entre 13 et 25 ans. Monsieur Guignard poursuit en demandant s'il n'existe pas une loi prévoyant une heure de rentrée en soirée ? Monsieur l'Adjudant-chef Perottet explique qu'il s'agit là d'une responsabilité personnelle dans un premier temps et des parents dans un deuxième temps. Légalement il n'y a pas d'heure. Il affirme aussi que paradoxalement les parents ne sont pas très contents quand leur enfant (13-17 ans) est ramené à 2 heures du matin.

Monsieur Laurent Menoud fait un bref rappel concernant la consommation d'alcool :

- En dessous de 16 ans : interdit
- A partir de 16 ans : vins et bières
- Dès 18 ans : tous les alcools

Un gros souci est l'accès beaucoup trop facile à l'alcool pour les jeunes autant les filles que les garçons.

Monsieur Reynald Emonet demande s'il y a la possibilité de boire de l'alcool à l'atelier de couture. Monsieur Menoud répond qu'un groupe de travail est en cours car il a été constaté qu'il est préférable d'avoir une consommation modérée dans ce milieu plutôt que de l'alcool consommé en dehors. La décision appartiendra au CC quant à la mise en route et le règlement de cette possibilité. Il précise qu'il



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

n'y aura jamais de vente d'alcool à l'atelier et que, si consommation il y a, c'est de l'alcool apporté par les jeunes. Monsieur Oesch complète en disant que l'idée est de travailler sur le changement de comportement du jeune par rapport à l'alcool en lui donnant d'autres centres d'intérêts. Evidemment qu'il faudra en préciser les règles.

Monsieur Robert Savoy souhaiterait savoir comment le département de la jeunesse agit vis-à-vis des plus jeunes. Monsieur Menoud répond que le SEJ peut demander la collaboration de la Commune pour intervenir auprès du jeune et des parents pour autant que ceux-ci soient d'accords.

Monsieur Roland Dumoulin pense que les soirées Midnight games sont très bien organisées pour les jeunes et que le problème ne se situe pas dans la salle de gym, mais au dehors. Monsieur Menoud explique qu'il y a deux catégories de jeunes ; les 13-16 ans qui viennent à la salle de gym : un terrain de foot, de basket, un trampoline : ils s'y retrouvent. Les règles sont strictes, pas d'alcool, pas de tabac. Un renforcement a été fait avec un senior-coach dont la mission est également d'être à l'extérieur et de réguler ce qui s'y passe. Les perturbations créées autour de la salle de gym ne proviennent pas des jeunes qui sont à Midnight, mais des attroupements qui se créent en-dehors avec consommation d'alcool. Ce renforcement a permis de réguler, mais pas toujours.

Monsieur Giuseppe Vitelli souhaite savoir s'il serait possible d'impliquer de manière plus importante les parents en leur demandant d'aller rechercher leurs enfants à Vaulruz au lieu de les ramener chez eux. Monsieur Perottet déclare que c'est des fois le cas. Toutefois il est parfois décidé « d'offrir » ce service aux parents en espérant que cela les aide à prendre conscience de manière plus positive qu'en allant les chercher à Vaulruz. Mais il dit aussi que c'est peut-être finalement la solution mais il n'en est pas persuadé. A voir si dans le futur une demande émane dans ce sens-là.

Monsieur Yves Savoy demande si la pose de caméras en lieux sensibles sera faite rapidement ou si c'est encore à l'étude. Monsieur Menoud explique que des caméras sont déjà en place mais que techniquement certaines sont obsolètes et ne permettent pas de travailler correctement. Deux variantes sont à l'étude qui vont certainement susciter un certain investissement : la première est de remettre à niveau la technologie existante et la deuxième est d'avoir des chaînes d'actions plus marquées et plus larges sur le site scolaire. Il y aura certainement une demande de budget cet automne en fonction des décisions du CC. A noter que les caméras n'ont jamais empêché les déprédations mais elles ont pu permettre des dénonciations sur la base des images.

Monsieur Eliot Savoy souhaite informer que le groupe EDC soutient la proposition de Monsieur Vitelli dans le fait que la police devrait emmener les jeunes au poste de police plutôt qu'à leur domicile familial. Le CG doit-il se prononcer dans son ensemble pour que cette demande aboutisse ? Monsieur Menoud dit qu'une demande peut être faite auprès du CG qu'elle provienne d'un petit groupe ou de l'ensemble des Conseillers.

Monsieur Yves Savoy demande si les plaintes aboutissent et si le CG en a un retour. Monsieur Menoud informe que certaines plaintes ont pu voir leur(s) auteur(s) identifié(s) ; également dans une démarche volontaire des jeunes impliqués. En cas de retour de plainte avec identification du ou des auteurs, la Commune se porte partie civile. Parfois il y a des médiations proposées par le Tribunal des mineurs ce qui permet l'implication des jeunes pour un travail d'intérêt général et d'autre fois ce sont les parents qui paient les dégâts. Il y a un panel assez large concernant la manière de régler les cas.

Monsieur Georges Emonet remercie M. Menoud pour la transparence des tableaux concernant le coût des heures et des réparations engendrés par les incivilités. Il pense toutefois qu'il faut relever également le prix du travail hors-murs pour CHF 38'000.00, les frais de surveillance pour CHF 15'000.—ce qui correspond tout de même à coût de CHF 43'000.—. Il demande aussi s'il ne serait pas opportun de sensibiliser les parents quand les enfants quittent le cercle scolaire d'Attalens pour le CO. Monsieur Menoud répond que cela fait partie du programme à mettre en place. Quant à la première remarque de Monsieur Georges Emonet, Monsieur Menoud dit ne pas avoir sous-estimé le temps de travail effectué



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

dû aux incivilités puisqu'il est listé dans les détails. Monsieur Didier Sauter intervient en précisant que ce travail n'est pas remis en question mais que le slide ne faisait pas référence aux CHF 43'000.— mentionnés par Monsieur Georges Emonet ainsi que le temps dédié par beaucoup de personnes pour s'occuper de ces cas et que, par conséquent, ce n'est pas le montant effectif que ça coûte à la société. Bien que le montant imputé à ces déprédations ne soit pas énorme, le montant global est conséquent. Monsieur Didier Sauter demande à savoir combien de jeunes actuellement posent problèmes dans la Commune. Monsieur Oesch répond qu'une centaine de jeunes posent problèmes mais à différents niveaux. Monsieur l'Adjudant-chef Perottet ajoute que sur la centaine de jeunes il y a toujours quelques leaders ; ces quelques jeunes doivent passer par plusieurs étapes avant de se rendre compte de leurs conneries. Il déclare que la situation est grave, mais c'est récupérable.

Monsieur Pierre-Alain Perroud demande si ces leaders sont connus et si quelque chose est fait à l'encontre de ces jeunes ou si on laisse faire les choses. Monsieur l'Adjudant-chef Perottet explique qu'un leader alcoolisé a encore plus de courage et de motivation s'il sait qu'il peut avoir de l'influence sur une vingtaine de jeunes. Il est très difficile de travailler en de telles circonstances. Oui, ils sont connus ; si c'est possible ils sont suivis dans le cadre de leur présence à Attalens, et au besoin ils sont contrôlés et dénoncés. Il faut que la justice qu'elle fasse son travail.

Monsieur Oesch explique que la dynamique de groupe et la valorisation des comportements négatifs forment les leaders. A son arrivée certains ados de 11 – 12 ans sans problème particulier sont devenus des leaders aujourd'hui alors que les plus âgés commencent à se calmer pour certains. Oui il faut agir sur les leaders, mais également sur le système.

Monsieur Reiner Sutter remercie les intervenants. Il sait maintenant que des mesures vont être prises à court ou à moyen terme. Il parle de la lettre adressée par les riverains à la Commune et confirme que rien n'est exagéré. Il témoigne avoir passé des nuits blanches ; chaque soir d'été, dans un état de crispation, il se pose la question de savoir s'il pourra dormir ou pas. Il n'y a pas de réponse et psychologiquement c'est très dur. Quant au groupe de travail, il trouve très bien d'inviter des jeunes, mais il faudrait aussi inviter des riverains. Monsieur Reiner Sutter ajoute se porter volontaire pour participer à ce groupe et trouver des solutions. Il demande s'il est prévu des mesures pour les besoins des jeunes voulant se rencontrer entre minuit et 3 heures du matin. Puis il demande à Monsieur Menoud de revenir au slide afin d'expliquer les mesures : quand ? quoi ? quel contenu ?

Monsieur Menoud revient sur la question du local en mentionnant que l'atelier de couture serait certainement un bon endroit pour ces rencontres mais qu'on ne peut pas laisser l'atelier à disposition des jeunes ; ça veut donc dire qu'il faut des ressources. C'est certainement aussi un appel au CG puisqu'il est dit que c'est trop cher d'un côté alors que ces mesures seraient intéressantes. Parler d'argent ne signifie pas freiner le projet, mais il faut être conscient qu'une solution a aussi un coût, comme tout engagement d'une commune envers une communauté. Il n'est pas possible de le faire avec les ressources actuelles. C'est un constat récurrent de la part des citoyens : les jeunes n'ont pas d'endroit où se retrouver. C'est le constat d'aujourd'hui, sachant que si ce même constat avait été fait il y a 20 ans la situation serait peut-être différente aujourd'hui, mais il n'est pas possible de refaire l'histoire. Lorsque des jeunes ont des espaces pour s'y retrouver, il y a moins de choses qui se passent.

Monsieur Menoud revient sur le slide, plus particulièrement sur le panneau d'affichage au terrain de football. Ni le modèle, ni le contenu sont encore définis. Il y aura un côté « interdiction » mais il sait que ce ne sont pas les interdictions que les gens lisent le plus ; alors il y aura aussi un côté « autorisation ». Ce sera justement le groupe de travail qui définira ce qu'il faut y mettre. Concernant la présence renforcée de Protect Service c'est déjà en place. Une discussion a déjà été ouverte pour l'interdiction de rassemblement ; c'est un point à clarifier administrativement car il faut voir si le règlement permet déjà de le faire ou s'il faut d'autres démarches administratives. Quant à la sécurisation de l'accès à la buvette, ce sont des barrières qui sont prévues.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur Reiner Sutter demande si les démarches administratives concernant l'interdiction de rassemblement veut dire qu'à partir de 22h30 il est interdit d'aller sur le terrain de football. Monsieur Menoud lui répond que oui, par exemple. Monsieur Reiner Sutter demande qui ferait le contrôle. Monsieur Menoud lui répond que ça fait partie du règlement de police ; encore faut-il que le CG donne les moyens pour pouvoir l'appliquer. Pour l'instant c'est Protect Service qui joue ce rôle et au besoin appelle la police.

Monsieur Eliot Savoy demande au CG de réétudier, avec les partenaires périphériques, l'idée de conception d'une police intercommunale en intégrant probablement Châtel-st-Denis, qui en possède déjà une, en profitant ainsi de ses infrastructures et de son expérience. Comme il a été mentionné que les jeunes ne venaient pas forcément que du village mais aussi des alentours, indirectement la collectivité dans son ensemble devrait aussi participer à cet effort : un maintien et un vivre ensemble correct dans les villages.

Monsieur le Président a pris note et c'est un point qui demande certainement à passer devant le CG.

Monsieur Roland Dumoulin demande si la Commune retire ses plaintes. Il dit ne pas vouloir péjorer l'avenir d'un jeune par une plainte, mais qu'en cas de récidive les plaintes soient maintenues. Monsieur Menoud dit qu'à sa connaissance, depuis 2013, aucune plainte n'a été retirée. Il peut parfois être suggéré par le Tribunal des mineurs de faire une médiation mais c'est la Commune qui légitime sa décision d'y avoir recours ou pas. Avec une médiation ou si les parents assument, la plainte est classée, mais dans certains cas la Commune ne souhaite pas aller à la médiation et demande à la Justice de faire son travail jusqu'au bout.

Monsieur le Préfet intervient sur la question et insiste sur le fait qu'il est important que les juges des mineurs constatent que les gens d'Attalens et d'environs se préoccupent de cette problématique. Les instances judiciaires savent ce qu'elles ont à faire même si la population n'a pas toujours conscience de cela. Il revient sur la questions des « cent jeunes » et il précise que, dans le district de la Veveyse, le nombre de jeunes mineurs causant véritablement problèmes du point de vue judiciaire, sécuritaire, pénal, etc., c'est entre 15 et 20. Concernant la police intercommunale, il pense qu'il s'agit là d'une très bonne idée, sachant toutefois que le Canton de Fribourg n'a pas la même culture des polices communales que le Canton de Vaud où les polices municipales ont quasiment les mêmes compétences que la gendarmerie. Cela dépendra de ce qui lui sera demandé.

Monsieur Christian Nessensohn demande quand est-ce que les mesures d'urgences vont arriver. Monsieur Menoud parle de la mesure de renforcement effectuée par la présence de 2 vigiles. Jusqu'à ce jour il y avait un mandat de rondes régulières de façon aléatoires les jeudis, vendredis et samedis en soirée, dans les zones périphériques d'Attalens de même qu'au village avec horaires changeants. Cette ronde est effectuée par une personne. La vision actuelle du CC est d'avoir une présence physique, en l'occurrence 2 agents qui se répartissent le terrain principalement entre le site scolaire et le terrain de football avec une présence tôt dans la soirée, vers 21h30, d'au minimum 3 heures mais pouvant aller au-delà, parfois jusqu'à 6 heures. Cette mesure correspond aussi à des attentes de citoyens, et, pour parler d'argent, il s'agit ici d'env. CHF 950.—par week-end.

Monsieur Christian Nessensohn demande pour quand seront faites les démarches administratives. Monsieur Menoud répond que cela dépendra de savoir si ce qui est actuellement en place peut être activé ou s'il faut faire des modifications ce qui repousserait à quelques semaines, voire quelques mois. Une mesure avait été pensée afin d'interdire l'alcool ; celle-ci est malheureusement administrativement trop compliquée et pas vraiment applicable.

Monsieur Olivier Grau est conscient que le but de la séance est de mieux comprendre la situation, de poser des questions, de rassurer en sachant que la Commune fait quelque chose et la police aussi. Ce qui a été mis en place à court terme est important et permet d'éviter des débordements, des excès. Il désire souligner la notion de partenariat, d'agir ensemble, sachant que chaque entité ne peut agir seule



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

et a besoin du soutien des autres. Au niveau pratique est-ce qu'il y a un groupe de travail qui doit être mis en place ? quelle est l'attente par rapport au CG hormis donner des informations et l'opportunité de mieux comprendre ? Y a-t-il un partenariat à mettre en place entre la Commune, le Conseil Général ? Y a-t-il une liste d'actions sur laquelle le CG pourrait se positionner, avec une ligne d'approche, un degré de priorité, une ligne de conduite à adopter de la part de la Commune ? Monsieur Menoud rebondit sur l'action « plateforme jeunesse » ; selon lui, l'appel est clair et demande l'implication d'un ou deux membres du CG. Madame Béatrice Perroud, ex-Présidente du CG avait assisté aux deux séances précédentes dans cette volonté d'impliquer le CG et aller au-delà du témoignage. Les constats ont été faits et expliqués ce soir, alors Monsieur Menoud demande au CG un accompagnement. Il lance un appel car cette séance sera faite avant l'été. Monsieur Reiner Sutter s'étant déjà annoncé il faudrait encore une ou deux personnes pour participer à ces travaux qui impliquent également la Police, Protect Service, le SEJ, les écoles, les travailleurs sociaux. Ce sont des séances de professionnels nécessitant également l'implication des politiques.

Monsieur Olivier Grau demande si des discussions avec d'autres villes, pays ont eues lieu afin de savoir ce qui a été fait et si cela a été efficace ou si finalement le constat est qu'il n'y a rien à faire et juste voir passer. Faut-il juste limiter les débordements en espérant que ça se calme ? Comme dans les pays nordiques, la Commune pourrait envisager pourrait organiser, pendant l'été, des travaux de nettoyages et d'entretiens rémunérés, et ce en remplacement d'une éducation qui ne se fait pas. Monsieur Menoud répond que ceci fait partie du projet de REPER « ambassadeurs de propreté » qui sera voté au CC tout prochainement. Il y a aussi le projet des juniors et seniors coachs dans les Midnight games qui ont un rôle de prévention ; des seniors coachs ont aussi été évoqués pour permettre une ouverture plus étalée de l'atelier de couture. Ces réflexions sont en cours. Plus le travail est précoce, mieux c'est ; actuellement c'est l'expérience du terrain qui est appliquée.

Madame Béatrice Perroud souhaite revenir sur le règlement de police afin qu'il soit au moins déjà appliqué en ce qui concerne le bruit. Monsieur Menoud explique que le règlement de police est déjà appliqué actuellement sur la base de constats ou dénonciations. La question est de savoir qui va sur le terrain pour identifier la personne qui fait du bruit. Quand les personnes sont prises sur le fait c'est possible mais peu d'amendes ont été mises jusqu'à ce jour. Si la réflexion va plus loin, le CC va devoir travailler sur l'identification de ces personnes. Il y a un vrai sujet à creuser mais la question est de savoir comment l'appliquer. Monsieur Perrottet redit l'importance de trouver des jeunes qui ont envie de s'impliquer dans les réflexions du groupe. Dénoncer oui, mais impliquer les jeunes paraît encore mieux. C'est peut-être comme cela que ça permettra d'avancer. Actuellement quand la police intervient auprès d'une dizaine de jeunes, cinq prennent la fuite et il en reste 5 pour discuter. Injures, insultes, la police n'a malheureusement plus grand impacte.

Monsieur le Syndic prend la parole afin de remercier la Police, la Préfecture et REPER pour les discussions et les pistes évoquées. Le mot « alcool » a énormément été entendu dans la soirée et il en ressort que cette alcoolisation précoce des jeunes est le vecteur de cette situation. Dans les futures discussions, il sera nécessaire de parler d'enrayer la consommation, la vente et la distribution d'alcool. D'où vient cet alcool distribué si tardivement et en grande quantité ? Bouteilles vides, ou à moitié-vides sont régulièrement retrouvées sur le site de l'école. Et la question de la responsabilité quand un jeune mineur ultra-alcoolisé vient sur le territoire de la commune. Et s'il arrive quelque chose ? Qui est responsable ? Il faut en discuter et trouver des solutions. Qui doit actionner le SEJ pour pouvoir discuter avec les parents ? Comment sensibiliser les parents sans avoir l'identité des jeunes en question ? que peut-on faire juridiquement ? Faire la tournée des commerces afin de stopper la distribution d'alcool aux jeunes, même s'ils sont majeurs. Il y a des pistes à suivre et si la consommation est diminuée, voire enrayerée, un grand pas sera fait. Monsieur le Préfet déclare que si un jeune est alcoolisé sur la voie publique, seule la responsabilité des parents est mise en cause ; d'où le besoin de connaître ces parents afin de pouvoir entrer en contact avec eux ; ce à quoi Monsieur le Syndic appuie le fait que le lien est coupé entre tous les gens présents ce soir et les parents et que c'est ce à quoi il souhaiterait trouver une piste. Monsieur le Préfet souligne le fait que cette piste a été évoquée avec la juge des mineurs,





## **CONSEIL GENERAL ATTALENS**

Administration communale

mais de manière très floue pour l'instant. L'identité de ces jeunes est connue par la Police, la Préfecture et dans un deuxième temps par la Justice. Monsieur Michel Savoy estime que ce n'est pas juger les parents que de les inviter à une séance d'information ou de sensibilisation des méfaits de l'alcool sur les jeunes mineurs.

Monsieur Eliot Savoy remercie chaleureusement la Police cantonale qui fait actuellement un grand travail et lui transmet son soutien. Il lui demande également de transmettre à ses équipes qu'ils ont le soutien du CG pour continuer leurs actions sur le terrain.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité des échanges de ce soir et clos le débat afin de libérer ces Messieurs. Il demande à Monsieur Eliot Savoy de bien vouloir reformuler sa demande.

Monsieur Eliot Savoy se fait porte-parole du groupe ECD et demande au CC et à la Police que les personnes interpellées soient plus souvent amenées au poste de police plutôt que ramenées chez elles.

Monsieur le Président remercie Monsieur Eliot Savoy et propose une pause de quelques minutes.

### **13 Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse**

#### **13.1 Présentation et discussion**

Monsieur le Président, Renaud Gauderon se récusé. Il passe la parole à la Vice-Présidente, Madame Sophie Deillon.

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Laurent Menoud.

Monsieur Menoud donne une rapide définition de la signification RSSV et de son utilité et rappelle que selon la LPMS, la Loi sur les prestations médico-sociale, il est clairement stipulé qu'une entité communale doit être garante de tout ce qui est médico-sociale dans un district.

La proposition des communes de la Veveyse est d'intégrer les homes, partenaires essentiels. Pour permettre cette intégration, un projet de modification des statuts a été élaboré, comprenant également une révision de l'ensemble des statuts.

Monsieur Menoud informe que les deux Conseils de fondations ont accepté le principe d'intégrer les homes dans le cadre du RSSV et que le personnel a régulièrement été informé sur l'avancement du projet.

La demande de ce soir est la modification générale des statuts avec le détail des aspects financiers, puisqu'intégrer des homes c'est également intégrer un patrimoine lié à une dette hypothécaire.

Comme il n'y a ni questions ni commentaires, Madame la Vice-Présidente demande de passer au vote.

#### **13.2 Approbation**

La modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse est approuvé à main levée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Renaud Gauderon, récusé, est de retour dans la salle.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

### 14 Comptes 2019

#### 14.1 Présentation du compte de fonctionnement 2019 et rapport de gestion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Syndic Michel Savoy, toutefois, Monsieur Reiner Sutter demande à intervenir. Il propose de voter pour que les comptes 2019 soient passés page par page, sans commentaire, et que des explications soient faites uniquement si l'Assemblée à une question y relative.

Monsieur Georges Emonet estime que vis-à-vis de la confiance accordée par les citoyens, il y a obligation de lire les comptes.

Monsieur le Président demande le vote.

Le premier vote étant incomplet au niveau des voix, Monsieur le Président demande de revoter.

La proposition de Monsieur Reiner Sutter est acceptée par 11 voix contre 9 et 6 abstentions.

Monsieur le Président demande donc à Monsieur le Syndic de procéder comme demandé.

Monsieur Michel Savoy demande s'il y a besoin de commentaires ou d'explications sur les graphiques des 13 premières pages. Aucune intervention à ce sujet, Monsieur Savoy passe à la lecture rapide des 24 pages des comptes de fonctionnements.

Page 2 : Intervention de Mme Jolivet – compte 14, elle informe qu'une procédure de conciliation est en cours concernant la facturation de l'entier de l'aménagement de la place extérieure de la caserne et du PCI par la Commune de Granges contrairement à ce que stipule la convention.

Intervention de Monsieur le Président demandant une suspension de séance de 5 minutes pour pouvoir s'entretenir avec ses collègues du Bureau.

Monsieur le Président et ses collègues du Bureau reprennent leurs places. Monsieur le Président s'excuse pour cette interruption et demande que la séance reprenne.

Monsieur le Syndic reprend la lecture rapide.

Aucun autre commentaire ni question n'est émise au sujet des comptes.

Monsieur le Syndic exprime son mécontentement quant à la lecture rapide de ces comptes. Il estime qu'un mandat leur a été confié et qu'énormément de travail de la part de l'Administration, du Boursier communal, de la Commission financière, a été fourni. Toutefois il accepte cette décision en soulignant qu'il s'agit selon lui d'un manque de respect par rapport à l'argent du contribuable et au travail de l'Administration communale.

Monsieur Georges Emonet prend la parole pour approuver les dires de Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic demande s'il y a des commentaires ou des questions au sujet de ces comptes.

Monsieur Grandjean prend la parole pour intervenir sur le compte 54 – Crèche Les Petits Lions et souligne le fait qu'un gros travail a permis cette année d'équilibrer les comptes et même d'augmenter la réserve. Il félicite le CC qui a pris les mesures qui ont abouti à ce résultat positif. Il espère que malgré cette année un peu particulière l'évolution restera positive.

Comme il n'y a plus de commentaires ni de questions, Monsieur le Président demande de passer au point suivant.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

### 14.2 Présentation du compte d'investissement 2019 et proposition de bouclage

Monsieur le Prédésigné donne la parole à Monsieur le Syndic Michel Savoy.

Par souci de simplicité et non de rapidité, Monsieur le Syndic propose de passer directement à la lecture du suivi des investissements.

Monsieur Reiner Sutter interrompt la lecture au compte no 79.501.07 qui est déjà déficitaire de CHF 125'832.35. Il demande si c'est légal ou si un crédit supplémentaire devrait être voté.

Madame Françoise Jolivet répond que, renseignements pris auprès du Service des communes, tant que la Commune ne connaît pas le coût final et au vu de la procédure toujours en standby auprès du Canton il n'est pas nécessaire de demander une rallonge.

Monsieur le Syndic poursuit sa lecture et dit également que des explications sont données sur ces investissements aux pages suivantes. Bien qu'il n'en fasse pas lecture, voici les différents points relevés :

#### COMPTE 213.503.13 – ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE / PLAFOND PHONIQUE ET MISE À JOUR EQUIPEMENT

- Suite au changement de directrice, seuls les travaux de plafond phonique et de mise en conformité des installations électriques ont été exécutés. CHF - 9'313.25

#### COMPTE 29.503.15 – RÉFECTION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

- Certaines façades n'ont pas eu besoin de toilage et nous avons abandonné la pose de store en toile de verre (déprédations) en restant dans du traditionnel en alu. CHF - 39'454.55

#### COMPTE 29.503.17 – BEAMER ET SONORISATIONS LES ETOILES

- Modification du système d'enceintes fixes à mobiles, donc pas de tirages de câbles et pas d'installation électrique. CHF – 8'072.40

#### COMPTE 54.503.13 – CRÈCHE LES PETITS LIONS / PLAFOND PHONIQUE ET MISE À JOUR ÉQUIPEMENT

- Suite au changement de directrice, seuls les travaux de plafond phonique et de mise en conformité des installations électriques ont été exécutés. CHF – 7'130.80

#### COMPTE 70.501.50 – ADDUCTION D'EAU / CENTRE VILLAGE

- Suite à la mise en application du nouveau PIEP du district le tracé de la conduite d'adduction ne passe plus par le centre du village mais par la rue de l'Eglise. CHF – 61'627.30

#### COMPTE 71.501.20 – EC-EU / CENTRE DU VILLAGE

- Selon les plans officiels, une conduite EC changeait de section sur la place du village, durant les travaux nous avons mandaté une entreprise pour effectuer un contrôle caméra ; il s'est avéré que le plan officiel était faux. CHF – 28'441.80

#### COMPTE 74.503.06 – NOUVEAU COLUMBARIUM

- Tous les travaux de terrassement, de béton armé et d'électricité ont pu être réalisés par des collaborateurs communaux. CHF – 15'305.65

#### COMPTE 74.503.07 – ACCÈS POUR MOBILITÉ RÉDUITE AU CIMETIÈRE

- Les travaux de retouche des escaliers et murs existants ainsi que le pavage des sentiers (hors de la rampe) ont été exécutés par des collaborateurs communaux grâce aux conditions météo exceptionnelles. CHF – 15'654.35



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

### COMPTE 80.501.40 – ETUDES REMANIEMENT PARCELLAIRES

- Le projet a été abandonné. CHF – 20'000.00

### COMPTE 948 503.18 – ETUDES NOUVEAU BÂTIMENT ATELIER DE COUTURE

- Le projet n'a pas reçu l'aval du Conseil Général et est donc stoppé. CHF – 31'392.00

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Grau. Il serait possible d'ajouter une colonne mentionnant le coût total prévisionnel et une autre avec la date de fin prévisionnelle.

Monsieur José Diaz répond que des tableaux incluant ces colonnes existent déjà au Service technique mais n'ont pas été ajoutés aux tableaux présentés.

Monsieur Grau propose d'ajouter les colonnes « date de fin prévisionnelle » et « montant final prévisionnel » pour les prochaines fois.

Monsieur le Syndic explique que les prochains comptes seront présentés via le programme MCH2. Monsieur Diaz ajoute que ce sera l'occasion de revoir les éléments à intégrer.

### 14.3 Rapport de la commission financière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

Les comptes communaux ont été vérifiés avec l'aide de la société Fidexpert SA. Selon la loi sur les communes et dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> année du mandat de 3 ans, accepté lors de la séance du Conseil Général du 10 décembre 2019.

Le Conseil communal a transmis à la fiduciaire et à la Commission financière les documents suivants :

- Le compte de fonctionnement 2019 (comprenant la comparaison avec le budget 2019 et les comptes 2018) et les comptes par nature
- Le compte d'investissement 2019, ainsi que le tableau « suivi des investissements » au 27.02.2020
- Le bilan au 31.12.2019

De plus, la fiduciaire a eu accès à tous les documents demandés durant cette vérification des comptes.

En cette période particulière, la Commission financière n'a pas été en mesure de passer en revue les documents en présence de M. le syndic Michel Savoy, du caissier communal M. José Diaz et de Monsieur Guillet de la société fiduciaire Fidexpert, comme elle le faisait habituellement. Cependant, elle a reçu les comptes avant le début de la révision afin de pouvoir les analyser et poser ses questions.

Les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2020, la fiduciaire a procédé à son audit sur mandat de la Commission financière.

Les détails et conclusions sont décrits dans les documents suivants, qui font partie intégrante de notre rapport :

- Le rapport sur les comptes 2019 du Service social intercommunal de la Basse-Veveyse
- Le rapport sur l'audit des comptes 2019 de la commune
- L'audit des comptes 2019
- Les formulaires officiels de révision intitulés « vérification des comptes »

#### Service Social

En ce qui concerne le Service social intercommunal de la Basse-Veveyse, les comptes d'exploitation



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

2019 présentent un déficit global de CHF 425'487.75 dont CHF 212'899.20 à la charge de la commune. En 2018, la participation de la commune s'élevait à CHF 387'249.60, soit une diminution de 45%. Cette diminution significative est la conséquence d'une diminution des prestations versées, conjuguée à une augmentation des remboursements de tiers. Comme l'année dernière, nous constatons une diminution dans la participation de notre Commune.

#### Comptes communaux

Point de vue résultats, le compte de fonctionnement 2019 dégage un léger bénéfice de CHF 8'046.82 (CHF 8'849.80 aux comptes 2018) après avoir procédé à des attributions aux réserves pour un montant de CHF 1'650'000. Le bilan s'élève quant à lui à CHF 32'768'981.21.

L'endettement est de CHF 22'070'251.85 et la dette brute par habitants s'élève à CHF 6'242, en augmentation de de CHF 32 par rapport à 2018.

Les dépenses d'investissements en 2019 correspondent aux décisions du Conseil général, tout en représentant un décalage entre ce qui est réellement dépensé et les prévisions. Il en résulte que CHF 2'537'125.05 ont été dépensés en investissements nets en 2019 contre un budget net cumulé de CHF 7'638'436.

Pour les comptes 2019 de la commune, la Commission financière demande au Conseil communal de suivre les recommandations exprimées par la fiduciaire. La Commission financière fait en particulier les remarques et commentaires suivants :

1. Administration : 01 : nous remercions le Conseil communal pour la mise en œuvre de la politique de rémunération du Conseil, avec les remboursements de jetons.
2. Police du feu : 14 .351.00 : La Commission financière ne comprend pas comment la Commune de Granges peut décider unilatéralement de la facturation de cet aménagement dans les comptes de fonctionnement. Afin de ne pas donner un accord de principe à cette situation, le refus des comptes aurait pu être recommandé. La commission renonce à le faire, mais le Conseil Communal se doit de rester ferme vis-à-vis des communes partenaires dans l'application des conventions signées.
3. Service Social de la Basse-Veveyse :581 : Une différence significative de 30% par rapport au budget est constatée. Nous demandons au Conseil Communal d'analyser plus en détail les budgets proposés par cette entité.
4. Déchetterie et déchets :720 : La Commission financière s'interroge sur la compensation opérée entre les ordures ménagères et la déchetterie en ce qui concerne la réserve « gestion des déchets ». Il sera nécessaire de contrôler sur l'exercice en cours si cette tendance se confirme et si des mesures sont nécessaires.
5. Finances et impôts : 90 impôts : La Commission financière relève que 80% du bon résultat proviennent des impôts non réguliers. Il convient dès lors de rester prudent pour les exercices à venir, surtout dans le contexte actuel.
6. Comme préconisé par la Commission financière ces dernières années, le Conseil Communal n'a pas réalisé d'amortissement extraordinaire en 2019. Il a alors attribué un montant de CHF 1 million à la réserve non affectée. Cette réserve sera virée dans la fortune nette lors du passage à MCH2.
7. Le Conseil Communal a décidé de la constitution d'une « Réserve pour situation de crise » pour un montant de CHF 655'000. La Commission financière soutient cette anticipation dans le contexte particulier que nous vivons.

La Commission financière remercie MM. Michel Savoy et José Diaz pour leur disponibilité afin de nous forger une opinion sur la tenue des comptes communaux 2019, et l'ensemble du Conseil communal pour tout le travail fourni. Elle remercie également le personnel administratif pour le dossier de présentation des comptes 2019.

La Commission financière propose au Conseil général d'accepter les comptes 2019 dans leur intégralité.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

### 14.4 Approbation des comptes de fonctionnement 2019 et du rapport de gestion

Les comptes de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur le Président félicite le CC pour son excellent travail.

### 14.5 Approbation du compte d'investissement 2019

Les comptes d'investissement 2019 sont acceptés à l'unanimité.

## 15 Rapport des commissions

Monsieur Peter Haechler étant excusé, la lecture du rapport est donnée par Monsieur Pierre-Alain Perroud.

### Commission des routes-eaux-épurations :

- Constituée comme suit : M. Pierre-Alain Perroud, Président, Mme Françoise Jolivet, Vice-Présidente, M. Georges Emonet, M. Jean-François Tornare et M. Roland Dumoulin membres.
- Deux réunions : une pour l'élaboration des budgets 2020 et une pour la présentation des comptes 2019
- Points traités durant l'année : fin des travaux Valtraloc – travaux route des Arziliers – le Bois-de-Faye – la route de Tremalla- le centre des Galley / adduction : travaux centre village – travaux Valtraloc et nouvelle route lotissement rte de la Grande Fin / eaux claires/usées : travaux centre village et Valtraloc / espaces verts : divers travaux et mise en place des bacs en zone 30.
- Monsieur Perroud tient à remercier toute la Commission pour le travail effectué tout au long de cette année 2019

### Commission des déchets :

- Composée de 5 membres : M. Pierre-Alain Perroud, Président, Mme Françoise Jolivet, Vice-Présidente, M. Didier Sauter, M. Lionel Guignard et de M. Peter Haechler, membres.
- Trois réunions en 2019 : budget et comptes.

### *Sujets principaux débattus :*

- Révision du règlement communal des déchets
- La proposition d'achat d'une machine pour écraser les boîtes de conserve
- Les comptes 2018
- Le budget 2020
- Le ramassage des déchets par une entreprise externe

### *Faits marquants*

- L'introduction des sacs de couleur a permis d'améliorer considérablement la situation financière du compte des ordures ménagères. Le minimum légal de couverture des frais de 70% est à nouveau atteint.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- Les frais de traitement des matériaux de déchetterie ont augmenté de manière importante. Suite à un appel d'offres, l'actuel transporteur des ordures ménagères a considérablement baissé son tarif.
- Les ristournes pour le verre, le fer blanc et léger le papier et le PET sont en constante diminution.

*Comparaison du ramassage des déchets en 2018/2019 :*

	2018	2019	
➤ Ordures ménagères	387 tonnes	354 tonnes	(-9.3%)
➤ Déchets compostables	351 tonnes	351 tonnes	(+4.78%)
➤ Déchets encombrants	156 tonnes	151 tonnes	(-3.20%)
➤ Verre	153 tonnes	154 tonnes	(+0.65%)
➤ Bois usagés	170 tonnes	161 tonnes	(-5.3%)

La Commission des déchets, par le biais de M. Peter Haechler, relève la bonne marche de la déchetterie et remercie les responsables et tout le personnel pour le bon travail accompli.

### Commission de l'aménagement du territoire :

- Constituée comme suit : Mme Françoise Jolivet, Présidente, M. Pierre-Alain Perroud, Vice-Président. Mme Caroline Grandjean, M. Gérard Colliard, M. Nicolas Duc, M. Robert Savoy et M. Reiner Sutter.
- Quatre réunions depuis juin 2019.
- Un fichier est tenu à jour par le service technique mentionnant les mises à l'enquête et les éventuelles oppositions ainsi que les permis d'habitation délivrés. Ce fichier est transmis aux membres pour information ; cela leur permet d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passe en ce qui concerne les projets de construction.
- Divers sujets ont été abordés tout au long de cette année comme par exemple le PAL (qui est toujours en suspens au niveau du canton), les antennes 5G, les diverses oppositions, les zones 30km/h.
- Nous serons également concernés par l'étude sur notre patrimoine immobilier qui sera menée avec l'entreprise Team+.

Madame Jolivet remercie les membres pour leur implication et leurs échanges constructifs.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

#### Commission des bâtiments et infrastructures :

- Constituée comme suit : M. Guillaume Savoy, Président, M. Michel Savoy, Syndic, M. Gérard Colliard, M. Yves Savoy, M. Christian Nessensohn, M. Cyril Grandjean et M. Carlos Alder, membres de la Commission.
- Trois séances en 2019

*Les objectifs de la Commission sont les suivants :*

- La thermographie des bâtiments communaux dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique.
- Le suivi énergétique des bâtiments
- Différentes variantes pour les locaux sportifs de la salle du Baobab
- Différentes propositions pour le budget 2020 notamment la Maison pour tous / la commune côté consommation solaire / différents entretiens dans le périmètre scolaire
- Le budget d'investissement et de fonctionnement pour 2020
- L'étude et l'information sur l'intégration de la conciergerie sur le site de Remaufens

#### Commission des naturalisations

- Composée de 9 personnes : : Mme Maude Landry, Présidente, Mme Nathalie Vernez arrivée en décembre suite à la démission de M. Dominique Beaud, M. Norbert Gabriel, M. Georges Emonet, M. Emilien Vionnet, Mme Sophie Deillon qui est remerciée pour son rôle de secrétaire, et 3 personnes qui ne font pas partie du CG, Mme Stéphanie Droux, Mme Martine Duc et M. Carlos Alder, vice-Président.
- Six séances
- Auditions de trois familles d'Attalens dans le cadre de leur demande de naturalisation.
- Monsieur Alder et Mme Landry se sont rendus à une séance à Fribourg pour une séance d'information sur le nouveau droit de cité communal entré en vigueur début 2019.

#### Commission local du feu

Pas de rapports

#### Commission d'accueil préscolaire

Pas de rapport

#### Commission d'énergie et de développement durable

- Composée de Monsieur Philippe Alibert, Président, Monsieur Pierre-Alain Perroud, vice-Président, Madame Béatrice Perroud, secrétaire, Madame Nadège Chiarada, Monsieur Vincent Grognuz, Monsieur Christian Nessensohn, Monsieur Eliot Savoy, Monsieur Paul Rosset et Monsieur Gabriel Guex
- Six séances

La Commission a travaillé sur les sujets suivants :

- Organisation de la journée coups de balai qui s'est déroulée le 11 avril 2019 avec l'implication de l'ensemble du cercle scolaire et en collaboration avec la Commission de l'Energie de Grange pour un ramassage record de déchets grâce à toutes ces petites mains





## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

- Sur invitation de la Commission de l'énergie de Bossonnens, nous avons participé au Repair'café le 11 mai 2019
- La journée de l'énergie 2019 a eu lieu le 30 août lors de l'inauguration de la nouvelle place du village avec pour thème : une seule planète.
- Grâce à la collaboration de la famille Eschnard nous avons animé cinq stands axés sur le développement durable au quotidien. A cette occasion nous avons également reçu un nouveau label « Cité de l'énergie » suite au pré-audit effectué par le Comité.
- Mise à jour du règlement sur la promotion des énergies renouvelables qui a été approuvé par le CG lors de la séance du 15 juin 2020.
- Madame Nadège Chiarada rejoint la Commission le 19 septembre 2019
- Suite à la demande des enseignants nous avons proposé la création d'un canapé forestier au CC ; cette demande validée sur le principe est en cours de planification
- La proposition pour une quatrième carte journalière CFF a été acceptée
- En relation avec la Commission des bâtiments nous avons collaboré à la proposition de Communauté sereine dans le périmètre scolaire.
- La planification de la journée de l'énergie 2020 s'est tournée vers notre cercle scolaire en réponse à une demande des enseignants. La proposition est de faire découvrir aux classes de 7H et 8H la centrale de chauffage à distance et d'exploitation du bois qui l'alimente. L'activité se déroulerait sur une demi-journée. Cet événement prévu initialement a été annulé et reporté à cet automne. La date reste à déterminer.

En conclusion c'est une année qui s'est avérée très énergique.

#### 16 Communications du Conseil communal

Monsieur le Président demande au CC s'il y a des communications à faire. Il donne la parole à Monsieur le Syndic, Michel Savoy qui souhaite faire un point sur la situation COVID:

##### Bref retour en arrière concernant le COVID-19

Depuis la fin du mois de février 2020, le Conseil fédéral arrête ordonnances sur ordonnances, dans tous les secteurs ou presque. Ces ordonnances sont alors régulièrement adaptées à l'évolution de la situation. Ainsi, l'Ordonnance 2 COVID-19 du 13 mars 2020, qui a remplacé la première ordonnance du 28 février 2020, a été, par exemple, modifiée à une dizaine de reprises.

Au vu de l'évolution épidémiologique et des recommandations des scientifiques, le Conseil fédéral a décidé d'assouplir les mesures de protection de la population contre le nouveau coronavirus à partir du 27 avril. Afin de garantir une planification optimale, il annonce également les étapes ultérieures prévues jusqu'à nos jours.

##### Information à la population

Le Conseil communal n'a pas oublié l'aspect humain dans la situation actuelle, beaucoup de personnes sont inquiètes, plus vulnérables, se sentent ou sont seules. A ce sujet, les habitants de plus de 65 ans ont tous reçu un courrier afin d'avoir des coordonnées utiles en ces temps difficiles. En outre, tout a été mis en œuvre afin de favoriser la coordination ou le renforcement du réseau d'entraide local.



## **CONSEIL GENERAL ATTALENS**

### Administration communale

#### **Dispositions d'employeur concernant le COVID-19**

Contrairement à une entreprise du secteur privé, une administration publique ne peut pas simplement arrêter ses activités. Certaines des tâches dont elle a la responsabilité sont des obligations légales et la population a aussi des attentes légitimes.

Le coronavirus est une maladie infectieuse. Rassembler des collaborateurs sur leur lieu de travail risque de les exposer au virus. Dès lors, la pandémie a placé la Commune, comme toutes les entreprises, face à défi de maintenir ses prestations, tout en offrant un environnement de travail sûr aux collaborateurs. L'objectif étant de suivre strictement et continuellement les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Malgré le complexe de la situation et l'aspect très évolutif des informations, une communication régulière avec le personnel a été assurée, notamment via une réalisation rapide d'une page intranet regroupant les renseignements spécifiques à la situation du COVID-19 et aux mesures d'organisation. En outre, une séance d'information avec Médecins sans frontières a également été organisée pour les responsables des différents de service.

De plus, compte tenu de ce contexte exceptionnel, le Conseil communal a mis en place des modalités de travail flexibles (télétravail, principe d'alternance présentielle au bureau, flexibilisation de l'horaire de travail, ...). D'autres mesures organisationnelles, telles que : administration accessible uniquement pour de brefs rendez-vous, directives d'accès et accompagnement renforcé spécifiques à la déchetterie, suppression des séances présentielles, mise en place de visioconférences, ont également été instaurées. Du gel hydroalcoolique a été rapidement distribué à tous les secteurs de l'administration, un petit stock de masque de protection a été préventivement constitué avant la mise en place des livraisons organisées via l'Organe cantonal de conduite (OCC).

#### **Accueil extrafamilial**

Les structures d'accueil extrascolaire et préscolaire, ainsi que l'accueil familial de jour, ont dû, elles aussi, constamment s'adapter à la situation. Ainsi, si la crèche a dû, dans un premier temps être totalement fermée en raison de situations de Coronavirus (externe et interne), l'AES et la crèche ont dû rapidement prévoir et organiser l'accueil d'urgence pour les « parents prioritaires », puis continuellement agrandir les possibilités d'accueil jusqu'à un retour à la normale. Les mesures de prise en charge sont évidemment compliquées, notamment en ce qui concerne la problématique de la distanciation sociale.

#### **Ecole**

Dès le lundi 16 mars, l'enseignement présentiel n'a plus été autorisé dans les écoles fribourgeoises. Néanmoins, les écoles ont été autorisées à accueillir les enfants des personnes dont l'activité était indispensable à la gestion de la crise. Compte tenu de l'évolution de la situation, les services de l'enseignement obligatoire ont élaboré, en étroite collaboration avec l'OCC, un concept de protection destiné au milieu scolaire afin de concrétiser la rentrée du 11 mai tout en tenant compte des exigences de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

#### **Eléments financiers liés au COVID 19**

Dans le cadre des mesures mises en place afin de limiter l'impact économique de la crise du coronavirus, des mesures urgentes et temporaires ont été introduites :

Prolongement du délai de paiement à 120 jours au lieu de 30 jours lors du décompte final du bordereau d'impôt, sans suspension du cours des intérêts moratoires sur acomptes impayés ou payés tardivement

Fixation du taux d'intérêt compensatoire à 0% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et ce jusqu'au 31 décembre 2020



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Soutien aux loyers ou fermages de locaux commerciaux par la prise en charge d'un mois de loyer gratuit

Un fonds pour « situation de crise » a été créé comme l'a relevé la Commission financière. Une projection du manque à gagner a été faite pour plusieurs services communaux pour la période allant de mi-mars à fin juin 2020, soit : l'accueil extrascolaire, la crèche, la vente de cartes journalières CFF, les autorisations de construire.

Le COVID-19 n'éprouve pas seulement le système de santé, mais aussi les salariés et les employeurs. Ainsi, en tant qu'employeur, le Conseil communal a décidé qu'il appartenait à l'employeur de supporter intégralement le « risque d'exploitation au titre du risque d'entreprise ». Les collaborateurs impactés directement (conciergerie école, équipes éducatives) ont eu donc droit au maintien du salaire et à la pleine compensation des heures de travail.

Des demandes d'indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) pour le personnel précité ont été sollicitées et ont été prises en considération, malgré le fait qu'elles émanent d'une collectivité publique. Le SPE a accepté d'entrer en matière pour un montant encore inconnu allant de mi-mars à fin - septembre. Le SECO a fait opposition à cette décision et les communes fribourgeoises, dans l'ensemble vont faire recours par l'ACF et chaque Commune devait faire un recours individuel pour que les RHT soient aussi prises en compte pour les collectivités publiques. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

A ce jour, il y a eu pour environ CHF 1500.— d'achat de matériel concernant la gestion de la crise liée à la santé.

Voici la situation qu'on a vécu et que l'on vit encore actuellement par rapport au Corona virus, sans compter l'impact qu'il y aura sur les recettes fiscales, les entreprises et le travail, mais également sur le retard des procédures liées à l'Etat sachant que l'Etat n'a pas encore repris complètement le travail, ce qui complique considérablement la gestion du suivi communal.

Monsieur Georges Emonet demande si les cartes CFF non-utilisées peuvent être remboursées par les CFF. M. Michel Savoy lui répond par la négative.

Monsieur José Diaz dit que tout ou partie des pertes pourra être absorbée par la réserve approuvée dans les comptes 2019.

### 17 Divers

Monsieur Olivier Grau se demande s'il ne serait pas temps de revoir le RCU afin de pouvoir garder une certaine harmonie dans le village et éviter des débordements. Eventuellement lancer une étude par une société externe pour un RCU qui existe déjà dans d'autres communes et qui se verrait plus développé et moins permissif que l'actuel RCU.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur Didier Sauter souhaite reprendre un courrier reçu informant de la répartition des classes pour 2020-2021. Les 7H de Tatroz iront à Remaufens et ceux de Granges et Attalens iront à Attalens. Il s'interpelle sur la différence de traitement constatée. En lien avec les transports, il mentionne que les bus ne correspondent plus aux besoins depuis le mois de mai (mesures sanitaires COVID) et que les enfants sont régulièrement debout, les plus grands laissant leur place aux plus petits. Bien que juridiquement acceptable, il demande que le CC s'assure qu'assez de places assises seront disponibles à la rentrée prochaine pour garantir la sécurité des enfants.

Comme il n'y a plus de divers, Monsieur le Président clos la séance à 22h47 et invite le CG à une petite restauration dans le respect des directives de l'OFSP.

La Secrétaire  
  
J. Burion



Le Président  
  
R. Gauderon